

201.

PEB : man
entend : man

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

*Le fonctionnement des services communs de la documentation :
l'exemple de l'université de Paris X-Nanterre.*

Agnès BILLY

Directeur de mémoire : Mme Danielle ROGER (ENSSIB)

1995

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

***Le fonctionnement des services communs de la documentation :
l'exemple de l'université de Paris X-Nanterre.***

Agnès BILLY



Directeur de mémoire : Mme D. ROGER (ENSSIB)

*Stage effectué à la Bibliothèque Universitaire de Paris X, sous la
responsabilité de M. Jean-Jacques Levive.*

1995

DCB

30

1995

RESUME :

Le décret du 4 juillet 1985 modifié par les décrets du 27 mars 1991 a déterminé les conditions d'organisation d'une nouvelle structure documentaire dans les universités françaises, dans le but de mieux intégrer la documentation au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. A partir de ces textes se sont créés les "services communs de la documentation" qui fédèrent la bibliothèque universitaire, les bibliothèques de département et les bibliothèques de recherche, en vue de mettre en place une véritable politique documentaire. L'exemple de l'université de Paris X-Nanterre permet de voir concrètement quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en place de cette nouvelle organisation.

DESCRIPTEURS (RAMEAU):

Bibliothèques universitaires -- France
Université de Paris-Nanterre
Bibliothèques de recherche -- France
Documentation, services de -- Politique gouvernementale -- France

ABSTRACT :

The statutory order of the fourth of July 1985 modified by the orders of the twenty-seventh of March 1991, determined the organization conditions of a new documentary structure in the French universities, in order to integrate documentation to the higher education establishments working. From these texts were created the "documentation common services". They federate the university library, the department libraries and the research libraries, to set up a real documentary policy. The example of the Paris X-Nanterre university let us see in concret terms what the encountered difficulties are in the setting up of this new organization.

KEYWORDS :

University libraries -- France
University of Paris-Nanterre
Research libraries -- France
Documentation services -- Governmental policies -- France

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire d'étude, en commençant par mon responsable de stage, M. Levive qui m'a donné les moyens de mener mes recherches dans de très bonnes conditions. J'ai également recueilli des renseignements très précieux auprès de Mme Fritz, conservateur chargée des relations avec les bibliothèques d'UFR, qui m'a permis de ne pas me perdre dans le nombre impressionnant des services documentaires existant sur le campus de Nanterre. Enfin, je voudrais citer ici tous les responsables de bibliothèques qui m'ont très gentiment accueilli et ont accepté de se prêter à l'exercice de l'entretien. Il s'agit de Mme Corbeau, Mme Deneux, Mme Filbien, M. Guillaume, Mme Le Coz, Mme Maillard, Mme Michel, Mme Mouton, Mme Schaeffer et Mme Tillot.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	7
<u>PREMIERE PARTIE: LES BIBLIOTHEQUES AU SEIN DE L'UNIVERSITE : ETAT DE LA QUESTION</u>	9
A) <u>"Bibliothèque d'UFR" : un essai de définition</u>	9
1) <i>Quelles réalités recouvre ce terme ?</i>	10
a) Diversité des situations	10
b) Des essais de typologie.....	11
2) <i>Les raisons de l'existence de ce type de bibliothèques</i>	12
a) Cause financière.....	12
b) Lourdeur de fonctionnement de la BU	13
c) Les relations difficiles entre les enseignants et les bibliothécaires	15
3) <i>Les problèmes rencontrés par ces services de documentation</i>	17
B) <u>Face au "double système documentaire" des universités, la création des SCD</u>	18
1) <i>Les problèmes liés à l'absence de coordination documentaire</i>	18
a) La dispersion des moyens.....	18
b) Méconnaissance des collections	19
2) <i>Vers les décrets de 1985 et 1991 concernant les services communs de la documentation</i>	20
a) Une réflexion entamée dès le milieu des années 70	20
b) Les textes des décrets.....	22
c) Un nouveau rôle pour les universités dans la gestion de leur documentation	24

C) <u>La mise en place des SCD : de nombreuses recommandations face aux difficultés rencontrées</u>	25
1) <i>Des difficultés persistantes</i>	25
a) Les limites des décrets	26
b) Le rôle moteur de la contractualisation	27
c) La lenteur des changements d'attitudes	28
2) <i>Les recommandations concrètes de Marc Chauveinc pour une utilisation optimale de la nouvelle structure</i>	30
a) Les objectifs à atteindre	30
b) Les actions à entreprendre	31

DEUXIEME PARTIE : UN EXEMPLE DE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION : L'UNIVERSITE DE PARIS X-NANTERRE 33

A) <u>La composition du service commun de la documentation de Nanterre</u>	34
1) <i>Les sources d'information utilisées</i>	34
a) L'inventaire des ressources fait par la bibliothèque universitaire en 1991.....	35
b) Les entretiens menés pendant la durée du stage	35
2) <i>Tableau des ressources documentaires de l'université de Paris X-Nanterre</i>	37
a) Le personnel	38
b) Les locaux	39
c) Les collections	40
d) Les usagers.....	42
e) Les budgets	42
B) <u>Une coopération documentaire qui reste très limitée</u>	43
1) <i>Les réalisations accomplies à l'initiative de la Bibliothèque Universitaire</i>	44
a) La mise en place d'une structure plus efficace.....	45
b) Les actions de sensibilisation envers les petites bibliothèques.....	46
2) <i>Des projets en attente de réalisation</i>	47
3) <i>L'apport réduit des petites bibliothèques en matière de coopération</i>	49
a) Les actions des bibliothèques d'UFR	49
b) La position des bibliothèques de recherche.....	51

C) <u>Comment peut-on expliquer les retards pris dans la concrétisation du service commun de la documentation ?</u>	53
1) <i>Un contexte structurel difficile à dépasser</i>	54
a) L'éloignement de la Bibliothèque Universitaire.....	54
b) Des difficultés de dialogue entre le personnel de la BU et les responsables de bibliothèques d'UFR.....	57
c) Des disparités de fonctionnement.....	58
2) <i>Les besoins préalables des bibliothèques d'UFR</i>	59
a) Le personnel.....	60
b) Les locaux.....	61
c) Le matériel.....	62
d) Des difficultés de gestion.....	62
3) <i>Des bibliothèques d'UFR soucieuses de préserver leur mode de fonctionnement</i> ..	63
a) Le contact avec les étudiants.....	64
b) L'adaptation à la discipline.....	66
<u>CONCLUSION</u>	68
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	71
<u>ANNEXES</u>	75

INTRODUCTION

L'organisation de la documentation dans les universités a connu ces dernières années de grands bouleversements. Depuis la publication du décret du 4 juillet 1985 et de l'arrêté du même jour mettant en place une nouvelle structure appelée "service commun de la documentation" (SCD), les traditionnelles bibliothèques universitaires dépendant de l'administration centrale, n'existent plus. On leur préfère un service commun qui a pour objectif principal de rassembler l'ensemble de la documentation que l'on peut trouver dans une université. Ainsi, bibliothèque universitaire, bibliothèques d'UFR, bibliothèques de département, bibliothèques de laboratoire, bibliothèques d'institut ou autres bibliothèques de centre de recherche, qui se sont isolées chacune de leur côté depuis plusieurs années face aux difficultés financières, sont invitées à collaborer pour mettre en place une politique documentaire cohérente à l'échelle de l'établissement. Le but ultime de ces modifications d'organisation est de réussir à lier davantage la documentation aux politiques d'enseignement et de recherche de l'université.

Cette question de la dispersion de la documentation universitaire et de la coopération entre les différentes composantes nécessaire à la mise en place d'un meilleur service auprès du public étudiant et enseignant, a été maintes fois étudiée. C'est pourquoi il m'a semblé particulièrement utile de commencer ce mémoire d'étude par une mise au point sur l'état de la question, en essayant de mieux définir le cadre de mon analyse et de noter les différentes remarques qui avaient déjà été faites sur le sujet. Cette première

étape donne un point d'appui indispensable à l'utilisation des données que j'ai pu recueillir sur le terrain. Pour mener cette étude sur le fonctionnement des nouveaux services communs de la documentation, j'ai choisi l'université de Paris X-Nanterre dont le service commun a été créé en 1991, à la suite du décret du 27 mars 1991, relatifs aux établissements des académies de Paris, Créteil et Versailles. Ce cas est particulièrement intéressant dans la mesure où cette université possède, en dehors de la bibliothèque universitaire, de nombreuses bibliothèques d'importance et de statuts très divers qu'il paraît difficile de faire fonctionner ensemble. A l'heure actuelle, quatre ans après la mise en place administrative du SCD, la coopération n'est d'ailleurs toujours pas vraiment perceptible entre les différentes composantes de la documentation. Des actions ont été menées à l'initiative de la bibliothèque universitaire pour tenter de mieux connaître ces autres bibliothèques du campus, dans un premier temps, et par la suite, de les intégrer à une politique commune dans le but de mieux servir les usagers. Cependant, les autorités se heurtent à des problèmes de différents ordres que je voudrais essayer d'analyser pour mieux les comprendre, d'autant plus qu'ils semblent assez caractéristiques de l'ensemble des difficultés rencontrées par les services communs de la documentation.

PREMIERE PARTIE

LES BIBLIOTHEQUES AU SEIN DE L'UNIVERSITE : ETAT DE LA QUESTION

A) "Bibliothèque d'UFR" : un essai de définition

A chaque fois que la question de l'organisation de la documentation dans les universités est abordée, le terme de "bibliothèque d'UFR" est presque toujours évoqué. Je voudrais essayer, dans cette première partie, de clarifier l'utilisation de ce terme dont la signification n'est pas du tout fixe et dont l'emploi paraît souvent fantaisiste. Il faut noter cependant, pour mieux la cerner, que cette expression semble faire plutôt partie du vocabulaire "technique" des bibliothécaires puisqu'elle est la plupart du temps davantage utilisée par le personnel des bibliothèques universitaires que par les enseignants qui parlent, quant à eux, plus volontiers de "bibliothèque de proximité". Cette divergence

lexicale reflète d'ailleurs fort bien les différences de points de vue qui peuvent exister entre enseignants et bibliothécaires sur la fonction des bibliothèques et dont nous reparlerons plus tard. Il me semble donc important, dans un premier temps, de préciser ce qui se cache derrière cette expression, en gardant bien à l'esprit qu'un vocabulaire très nuancé s'impose dès qu'on essaye de généraliser.

1) Quelles réalités recouvre ce terme ?

a) Diversité des situations

Il apparaît immédiatement que le terme de "bibliothèque d'UFR" est un terme générique qui permet aux bibliothécaires de réunir sous une même étiquette des entités documentaires très différentes les unes des autres. On regroupe ainsi sous ce mot des services documentaires qui dépendent d'unités très diverses. Il existe, en effet, des bibliothèques relevant d'une unité de formation et de recherche (UFR), mais également des bibliothèques de département, des bibliothèques d'instituts, des bibliothèques de laboratoire ou encore des bibliothèques de centre de recherche. Ces unités sont financées soit par l'université, soit par de grands organismes de recherche tels que le CNRS. Ces distinctions font que les entités que l'on appelle "bibliothèques d'UFR" ont des statuts et des sources de crédits fort différents au sein de l'université. La conséquence en est que leurs fonctions et leurs missions divergent très souvent. En fait, il me semble tout à fait approprié de reprendre directement l'idée de Daniel Renoult selon laquelle, au plan institutionnel, le seul point commun entre tous ces types de bibliothèques est qu'elles sont extérieures à la BU¹.

Par ailleurs, au-delà des statuts purement administratifs, le fonctionnement-même de ces bibliothèques d'UFR est tout à fait variable. Les différences se comprennent aisément si on regarde la diversité de leurs fonds, de leurs locaux, de leur budget et du type de personnel qui y travaille. Il existe, en effet, des bibliothèques d'UFR très petites en surface et en nombre de volumes, mais parallèlement certaines autres peuvent véritablement être comparées à un secteur entier d'une BU. Les conditions d'accès sont

¹ *Les bibliothèques dans l'université*, sous la direction de D. Renoult, Paris, 1994.

également très variables d'une bibliothèque à l'autre, aussi bien en ce qui concerne le type de public autorisé à utiliser les services documentaires qu'en matière d'horaires d'ouverture ou de réglementation du prêt par exemple. Marc Chauveinc ² avait ainsi fait remarquer que quelque soit le critère retenu pour essayer de mieux définir ces bibliothèques d'UFR, la situation varie. Les différents critères peuvent être, entre autres, la surface du local, le nombre de places assises, le nombre de volumes, le statut du responsable, la présence d'un catalogue ou pas, les heures d'ouverture, l'importance du budget...

Il est donc très difficile de réussir à donner une définition-type de ce qu'est une bibliothèque d'UFR : dans une seule université, chaque cas peut être un cas particulier.

b) Des essais de typologie

Devant la variété des cas qui se présentent dans les universités, ceux qui se sont penchés sur la question ont plutôt essayé d'établir des typologies en privilégiant certains critères. Le critère le plus souvent retenu est le type de public qui fréquente la bibliothèque et plus particulièrement le niveau du diplôme préparé. P. Vandevoorde ³ a, en effet, établi une typologie qui divise les bibliothèques d'UFR en deux groupes : d'une part, les "bibliothèques moyennes" destinées en priorité aux étudiants de 1er et 2ème cycles (essentiellement jusqu'à la licence) et possédant les ouvrages de base utiles pour les cours et, d'autre part, les "bibliothèques spécialisées" réservées aux enseignants ou aux étudiants avancés (à partir de la maîtrise) et répondant aux besoins spécifiques des chercheurs.

Marc Chauveinc ⁴, pour sa part, a adopté une typologie en fonction principalement de l'importance de la collection de livres des différentes bibliothèques. Il distingue ainsi en premier lieu les "grandes bibliothèques d'UFR" que l'on trouve surtout dans les grosses universités qui sont censées accueillir un grand nombre d'étudiants. Elles sont caractérisées par des collections supérieures à 5000 volumes ainsi que des locaux spacieux et faciles à identifier. Ce type de bibliothèque est obligé pour fonctionner

² Chauveinc (M.), *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises*, Paris, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture, Inspection Générale des bibliothèques, 1992, 2 vol.

³ Vandevoorde (P.), *Les bibliothèques en France : rapport au premier ministre*, Paris, Ministère de la Culture, 1982.

⁴ Chauveinc (M.), *op. cit.*

correctement de disposer de personnel permanent et d'adopter un mode de gestion traditionnel. Le deuxième groupe, correspondant aux "unités mixtes", possède des collections de 500 à 5000 volumes et s'adresse aux étudiants à partir du 3ème cycle seulement, donc essentiellement à des chercheurs. Le dernier type de bibliothèque, appelé "petits centres documentaires", dépend directement de l'activité de recherche d'un laboratoire ou d'un centre particulier et possède quelques centaines de livres qui répondent aux besoins immédiats des chercheurs. Ces unités documentaires ont souvent pour principal inconvénient une absence quasi totale de gestion bibliothéconomique des collections ainsi que des horaires d'ouverture aléatoires qui les rendent particulièrement difficiles d'accès pour qui n'est pas membre du laboratoire ou du centre de recherche.

2) Les raisons de l'existence de ce type de bibliothèques

Ces petites bibliothèques de proximité existent presque depuis toujours dans les universités à côté de la bibliothèque centrale. Cependant, à partir de la fin des années 60, leur nombre a augmenté brutalement. La multiplication et le développement de ces bibliothèques d'UFR a été attribuée à différents facteurs dont je voudrais reprendre ici ceux qui me paraissent les plus importants. Il convient cependant de rappeler en premier lieu que, d'un point de vue purement structurel, la mise en place de l'autonomie des universités et la subdivision en Unités d'Enseignement et de Recherche pour remplacer les anciennes Facultés, à la suite de la loi Faure du 12 novembre 1968, ont sans aucun doute contribué au développement de ce type de bibliothèques.

a) Cause financière

La raison la plus souvent évoquée pour expliquer la multiplication des bibliothèques d'UFR, est la cause financière. Il est clair, en effet, que les bibliothèques d'UFR se sont particulièrement développées dans les années 70 et 80, au moment même où les bibliothèques universitaires commençaient à connaître des difficultés financières particulièrement graves, conséquences des restrictions budgétaires.

De fait, faute de moyens, les services rendus par les bibliothèques universitaires se sont révélés de plus en plus insuffisants face à la multiplication de la demande : les BU

n'ont pas pu augmenter leurs capacités d'accueil, leurs collections stagnaient et vieillissaient et, enfin, par manque de personnel, les heures d'ouverture se restreignaient et les services d'accueil et de renseignements disparaissaient. Or, cette situation n'était pas supportable pour que l'université puisse remplir correctement son rôle pédagogique, la documentation en étant l'un des piliers. De même, sans des services documentaires efficaces, les activités de recherche se trouvaient considérablement affaiblies.

Ainsi, au moment où les crédits destinés aux bibliothèques universitaires étaient au plus bas, les enseignants ont pris sur leurs propres crédits d'enseignement et de recherche pour leurs besoins documentaires immédiats, augmentant ainsi les collections de bibliothèques d'UFR déjà existantes ou créant de nouveaux fonds plus spécialisés. Les directeurs d'UFR ou de département ont décidé de remédier à court terme aux nouveaux besoins en documentation occasionnés par les difficultés financières rencontrées par les BU, en achetant les ouvrages qui étaient directement utiles pour les enseignements. A long terme, cela a contribué à mettre en place le fameux "double système documentaire" des universités.

b) Lourdeur de fonctionnement de la BU

Si les raisons financières sont tout à fait pertinentes, le formalisme de la gestion des bibliothèques universitaires, imposé par le nombre de volumes, est sans doute une cause plus profonde que l'insuffisance des collections des BU puisque ce type de petites bibliothèques existe toujours alors que les bibliothèques universitaires ont maintenant des crédits plus importants et font de gros efforts pour améliorer leurs services documentaires.

Il apparaît, en effet, que ces bibliothèques d'UFR se sont souvent créées pour répondre à des attentes que, la plupart du temps, les BU ne pouvaient pas satisfaire. Les enseignants et les étudiants ont besoin d'une certaine rapidité dans l'obtention des ouvrages et d'une plus grande accessibilité des documents. Précisément, les bibliothèques d'UFR ont la possibilité de répondre à cette demande grâce à deux avantages principaux : la proximité et la possibilité de fonctionner avec une souplesse certaine.

Tout d'abord, ces bibliothèques se situent à proximité des lieux d'enseignement, leur accès est donc rendu beaucoup plus aisé. Il est ainsi facile d'y passer entre deux

cours même quand on dispose de peu de temps, alors que souvent il n'est possible de se rendre à la bibliothèque universitaire qu'après les cours. La proximité rend également la bibliothèque plus conviviale. C'est souvent un lieu de rencontre pour les étudiants et les enseignants de la même discipline, dont les intérêts se rejoignent. On s'y sent davantage chez soi qu'à la BU qui mélange toutes les disciplines et tous les niveaux. Cette intimité se ressent d'ailleurs à une plus grande familiarité dans les rapports entre les usagers et le responsable de la bibliothèque qui se connaissent parfois personnellement et communiquent donc très facilement. Ces bibliothèques d'UFR ont ainsi souvent pour raison d'être le fait que la bibliothèque universitaire ne peut pas ou ne veut pas répondre à des besoins personnalisés correspondant à une discipline particulière, ou encore aux demandes individuelles et pointues des enseignants. La proximité est donc un facteur particulièrement important dans l'explication du poids des bibliothèques d'UFR dans la documentation universitaire. Elle donne la possibilité d'instaurer un dialogue durable et confiant entre les responsables de bibliothèques et les usagers, étudiants ou enseignants. La qualité principale de ces bibliothèques d'UFR par rapport aux BU, et qui explique leur développement, est le service particulièrement convivial qu'elles offrent aux étudiants et aux enseignants de la discipline concernée.

D'autre part, la grande souplesse de fonctionnement de ces bibliothèques représente un autre avantage. Cela permet, en effet, à l'utilisateur d'obtenir rapidement et avec un minimum de contraintes les documents qu'il cherche. Les procédures de demandes des livres sont très souvent simplifiées et, la plupart du temps, ce sont les mêmes ouvrages qui sont demandés, ce qui simplifie le travail de communication des documents. En outre, le nombre peu important de volumes facilite la recherche sur les rayonnages quand les collections sont en libre accès. Les bibliothèques d'UFR profitent également de cette souplesse pour développer des services très appréciés par les enseignants, notamment la libéralité du prêt à domicile et le signalement des livres qu'ils avaient demandés. Plus en amont, la souplesse de fonctionnement donne aussi la possibilité aux responsables de bibliothèques d'UFR de mettre très rapidement à la disposition des usagers des livres dont ils ont besoin. Les commandes peuvent être faites beaucoup plus rapidement, les nouveautés sont donc sur les rayonnages avant qu'elles ne le soient à la bibliothèque universitaire qui doit respecter des procédures beaucoup plus longues pour les acquisitions. Par ailleurs, le traitement des documents est également

beaucoup plus rapide dans ces petites bibliothèques puisque c'est souvent la même personne qui fait tout et peut ainsi s'occuper en urgence de certains livres très demandés. Les bibliothèques d'UFR offrent donc sans conteste des avantages que les BU ont du mal à proposer. Le poids des bibliothèques de proximité a souvent été mis en avant comme le symptôme de l'inadaptation des bibliothèques universitaires à leurs missions. Mais il faut tout de même noter qu'actuellement, les BU sont dans une période de grands changements, elles essayent notamment d'améliorer ce service d'accueil qui paraît primordial.

Il reste malgré tout une troisième raison à la persistance de ce double système documentaire dans les universités.

c) Les relations difficiles entre les enseignants et les bibliothécaires

Le problème de l'absence de communication entre enseignants et bibliothécaires, est souvent donné comme l'explication d'une lenteur certaine dans les changements qui pourraient être mis en oeuvre pour coordonner davantage la politique documentaire de l'université. Sur ce point, nous nous rapprochons d'une cause particulièrement profonde de la persistance des petites bibliothèques dans les établissements d'enseignement supérieur.

Au delà de la question de la documentation, les bibliothèques d'UFR apparaissent souvent comme un élément politique au sein de l'université ; elles matérialisent, en effet, l'emprise des professeurs sur une discipline. Il ne faut pas oublier que ces bibliothèques ont été créées à l'initiative des enseignants et qu'elles fonctionnent grâce à des crédits pédagogiques et de recherche. Les enseignants jouent donc un rôle très important dans la vie des bibliothèques d'UFR, en supervisant le fonctionnement et en préservant leur liberté de choix pour les acquisitions. Leur intervention y est immédiatement tangible et ils tiennent à préserver cette position de force.

Or il se trouve que de nombreux responsables scientifiques de bibliothèques d'UFR, qui sont, la plupart du temps, directeurs de l'unité dont relève la bibliothèque, éprouvent une certaine méfiance vis-à-vis de la bibliothèque universitaire, souvent comparée à l'hypermarché qui voudrait intégrer de force le stock du petit épicier au sien, en invoquant des prétextes de rationalisation. Dans cette perspective, la collaboration

avec les bibliothécaires de la BU est souvent très difficile, d'autant plus que les uns et les autres ne comprennent pas toujours la position de leur interlocuteur, les objectifs de chacun n'étant pas toujours compatibles à court terme. Les bibliothécaires sont également souvent accusés d'utiliser leur langue de bois bibliothéconomique, mettant de ce fait les non-initiés dans une position délicate. Par ailleurs, de leur côté, les bibliothécaires n'ont pas toujours le temps ni l'envie de mettre en place un dialogue permanent et confiant avec les enseignants. En outre, le fait que les règles de fonctionnement des bibliothèques universitaires étaient décidées au niveau national et non pas dans le cadre de l'université, rendait difficile une collaboration très poussée. Le rapprochement entre enseignants et bibliothécaires est pourtant nécessaire en vue d'une adaptation plus grande des bibliothèques universitaires aux comportements et aux besoins des chercheurs, qui, pour l'instant, ne semblent pas être vraiment satisfaits des services rendus par les BU. Il serait sans doute souhaitable que les bibliothécaires consacrent plus de temps au suivi des activités d'enseignement et de recherche, afin de mieux répondre à la demande. Dans ce but, il faudrait peut-être également tenter de mieux faire correspondre les sections des bibliothèques universitaires avec le découpage en unités de formation et de recherche de l'université, afin que chaque discipline ait ses représentants de part et d'autre.

Dans la perspective d'une stratégie documentaire d'ensemble, il paraît donc tout à fait nécessaire de renforcer la coordination sur le terrain entre les enseignants et les bibliothécaires⁵.

Les trois points que je viens d'évoquer permettent donc d'apporter des explications pertinentes à l'importance des bibliothèques d'UFR. Cependant, il ne faut pas perdre de vue, comme le rappelle Marc Chauveinc⁶ que fondamentalement, la multiplication des BUFR provient de l'absence de politique documentaire d'université. Sans l'appui des autorités universitaires, la coordination documentaire paraît bien difficile à mettre en place.

⁵ Cet objectif faisait d'ailleurs partie des recommandations faites par A. Miquel dans son rapport.

⁶ Chauveinc (M.), *op. cit.*

3) Les problèmes rencontrés par ces services de documentation

Si comme je viens de le montrer, les bibliothèques d'UFR sont très prisées par les étudiants et les enseignants grâce à leur proximité et à leur souplesse de fonctionnement, elles n'en éprouvent pas moins de grandes difficultés pour réussir à fonctionner correctement. Les problèmes qu'elles connaissent touchent, pour la plupart, de la même manière les bibliothèques universitaires. Les bibliothèques d'UFR souffrent, en effet, du manque de personnel et du manque d'espace. Comme dans les BU, il y a saturation complète des capacités d'accueil face à la masse croissante des étudiants qui ne trouvent pas d'endroit où s'installer pour travailler. De même, le personnel est souvent insuffisant pour pouvoir offrir des heures d'ouverture étendues et pour trouver le temps de renseigner correctement les lecteurs.

Cependant, sur ces deux points, les bibliothèques d'UFR ont tout de même des difficultés propres à leurs modes de fonctionnement. Leurs locaux sont la plupart du temps totalement inadaptés puisque souvent il s'agit de salles de cours réquisitionnées pour abriter la bibliothèque mais qui peuvent être à nouveau réclamées à tout moment pour des besoins pédagogiques. Par ailleurs, les problèmes de personnel se posent également en terme de formation et de compétences. En effet, si la responsabilité intellectuelle de ces bibliothèques est presque toujours assurée par un enseignant, la gestion quotidienne est assurée par du personnel dont les statuts sont très variables. Il est plutôt rare que le responsable technique ait reçu une formation en bibliothéconomie et, la plupart du temps, ce sont des moniteurs étudiants qui assurent une grande partie du travail. Le résultat de ces insuffisances dans la formation et le nombre du personnel, est que la gestion de ces bibliothèques d'UFR est souvent déficiente. Le catalogage des documents est souvent fait de manière très artisanale, ce qui empêche toute coopération ultérieure en vue d'un catalogue collectif. En outre, les contrôles sur les collections ne sont pas toujours bien faits : les récolements sont rares et les relances pour les retards sont souvent difficiles à mettre en place de manière efficace. Le manque de rigueur est sans aucun doute l'inconvénient principal d'un système proche et souple.

B) Face au "double système documentaire" des universités, la création des SCD

1) Les problèmes liés à l'absence de coordination documentaire

L'existence de ces petites bibliothèques à côté de la BU est devenue un sujet plus polémique à partir du moment où les crédits des bibliothèques universitaires sont tombés particulièrement bas. Les dépenses faites par les bibliothèques d'UFR pour augmenter leurs petites collections ont souvent été assimilées à du gaspillage des crédits documentaires de l'université. De fait, on a pu remarquer qu'en 1990, les dépenses des bibliothèques d'UFR représentaient pour le Ministère de l'Education Nationale, 46% du total des dépenses documentaires, 60% si on prenait en compte les autres sources de crédits (CNRS, INSERM...). Ce double système documentaire pose donc différents problèmes qui ont été largement repris à chaque fois qu'était abordée la question de la documentation universitaire.

a) La dispersion des moyens

La multiplication des bibliothèques d'UFR a rapidement soulevé dans certaines universités, le problème de la dispersion des moyens en crédits, mais également en locaux et en personnel. Une documentation dispersée est souvent vue comme un gouffre financier pour l'université. La gestion des budgets, des locaux et des collections n'étant pas centralisée, les risques de dépenses inutiles augmentent, sans qu'on puisse véritablement contrôler et mesurer les retombées financières de cette situation.

Le développement des petites bibliothèques de département et de recherche pose, en effet, le problème de la maîtrise de la dépense documentaire au niveau de l'université. Il existe un grand nombre de décideurs dans les différentes unités dont relèvent les bibliothèques d'UFR. Ils gèrent leurs ressources sans vision d'ensemble et sans être au courant de ce qui est fait à côté. Il paraissait donc nécessaire de mettre en place un

ystème capable de mieux répartir les dépenses documentaires au sein de l'établissement d'enseignement supérieur.

b) Méconnaissance des collections

Le problème de la méconnaissance des collections est lié en partie au fait que n'importe quel directeur d'unité d'enseignement ou de laboratoire, par exemple, peut décider d'utiliser une partie de ses crédits pédagogiques et de recherche pour constituer un fonds documentaire. Chacun agit pour sa propre chapelle sans se soucier de ce qui se passe autour. Ainsi, la plupart de ces collections qui dépendent d'ailleurs souvent de centres de recherche ne sont signalées nulle part et restent donc totalement inaccessibles si on ne fait pas partie du centre de recherche en question. Or, il faut bien se rendre compte que les collections d'ouvrages de recherche conservées dans toutes sortes de petites bibliothèques dans l'université, représentent, comme le rappelle D. Renoult ⁷, un "capital" précieux mais malheureusement caché et tout à fait indisponible pour nombre d'enseignants et d'étudiants qui en ont besoin mais en ignorent l'existence sur leur propre campus. Ces bibliothèques s'adressent à des groupes toujours plus restreints, elles privilégient la minorité qui a été mise au courant de l'existence du fonds.

L'isolement de ce type de bibliothèques et l'absence de catalogue collectif au niveau des universités, aboutissent à une méconnaissance des collections qui se trouvent sur le campus universitaire. Il existe une occultation d'une partie importante des ressources documentaires dans les universités, ce qui non seulement gaspille des crédits car les documents achetés peuvent se trouver dans une autre bibliothèque, mais exclut également toute politique documentaire à l'échelle de l'université, en l'absence d'une connaissance suffisamment précise des fonds.

Par ailleurs, l'occultation documentaire conduit à une absence d'évaluation des collections. Le fait qu'il n'y ait aucun contrôle sur tous ces fonds dispersés masque d'ailleurs sans doute davantage la pauvreté globale des collections que leur richesse. Même si on a accès à des bibliothèques de recherche, le nombre de volumes reste souvent insuffisant pour satisfaire correctement le public universitaire ⁸. Or, une vision

⁷ *Les bibliothèques dans l'université*, sous la direction de D. Renoult, Paris, 1994.

⁸ Pour Marc Chauveinc (*op. cit.*), l'augmentation du nombre de volumes est indispensable à l'amélioration de la documentation universitaire.

d'ensemble des collections à l'échelle de l'université permettrait sans doute de mieux évaluer les fonds documentaires, en tenant compte de la spécificité des besoins du public.

Face à cette situation de multiplication des petites bibliothèques, les bibliothèques universitaires apparaissent comme le noyau fédérateur de la documentation universitaire puisqu'elles représentent toutes les disciplines. D'ailleurs, si souvent les bibliothèques d'UFR n'ont pas de relations entre elles, elles en ont parfois quelques unes avec la BU, par des échanges de listes d'acquisitions ou par la formation du personnel, par exemple. Cependant, il est clair que l'université est très loin pour l'instant de contrôler l'ensemble des ressources de manière à offrir aux utilisateurs totalement perdus dans cette dispersion des bibliothèques, de bonnes conditions d'accès et de prêt qui soient communes à toutes les unités et surtout un catalogue commun des collections. Des réformes en profondeur devenaient indispensables pour réussir à unifier la documentation au sein des universités.

2) Vers les décrets de 1985 et 1991 concernant les services communs de la documentation

Pour réussir à obtenir de telles améliorations dans l'organisation de la documentation universitaire au profit des étudiants et des enseignants, de nombreuses propositions ont été formulées. Elles ont conduit au décret de 4 Juillet 1985 qui crée les "services communs de la documentation".

a) Une réflexion entamée dès le milieu des années 70

Comme on l'a déjà vu, la question de la dispersion de la documentation à l'intérieur des universités est rapidement devenue sujet de débat dans les milieux concernés, essentiellement au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Et, dès le milieu des années 70, le "problème de l'anarchie documentaire", comme le dit H. Comte⁹, est devenu une préoccupation majeure des services centraux du Ministère. L'idée d'une

⁹ Comte (H.), "La réforme du système documentaire des universités", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 30, n°5, 1985, pp. 378-387.

politique documentaire à l'échelle de l'université, nécessitant la mise en oeuvre de mesures et de moyens en vue de l'organisation et la rationalisation de la documentation des universités, remonte à 1975. Les bibliothèques dans l'université deviennent ainsi un sujet de réflexion incontournable pour l'Association de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires (AENSB) par exemple, qui organise le 22 février 1975 une journée d'étude sur un thème significatif : "Les bibliothèques universitaires et les autres organismes de documentation au sein de l'université". On peut distinguer ensuite plusieurs étapes dans l'évolution vers la rédaction du décret du 4 juillet 1985.

Le colloque de Gif-sur-Yvette qui eut lieu au mois d'avril 1975 est, comme le rappelle T. Bally ¹⁰, à l'origine de la première tentative pour structurer davantage la documentation universitaire. Ce colloque qui réunissait les présidents des conseils et les directeurs des bibliothèques universitaires, a conduit à la formulation de différentes propositions d'actions, devant le constat de l'absence de coordination entre les divers types de bibliothèques. L'une de ces initiatives était de lancer un recensement des bibliothèques d'UFR. Cette enquête ¹¹, lancée en 1976, a été réalisée par le service des bibliothèques du Ministère des Universités de l'époque. Elle a permis de disposer d'un inventaire aussi complet que possible des ressources documentaires détenues par les universités, que l'on connaissait très mal jusqu'à présent.

Dans la même perspective, une autre enquête a été demandée en 1980 par le ministre des universités sur un échantillon de 17 universités. Cette enquête a donné lieu à un rapport ¹² qui constatait le désordre qui régnait dans les universités du point de vue de la documentation et qui présentait des remèdes possibles à cette situation, dont, en particulier, la création d'un service commun. Les propositions formulées dans le rapport de 1980 ont conduit à différentes mesures dont le but était d'amorcer une fonction documentaire au sein des universités.

Par ailleurs, dès 1982, un groupe de travail composé de présidents d'université et de directeurs de bibliothèques universitaires, a entamé une réflexion sur la politique documentaire d'université en vue d'élaborer un avant-projet de décret d'application de la

¹⁰ Bally (T.), "Avant le décret : la politique documentaire d'université", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 30, n°5, 1985, pp. 422-424.

¹¹ Ministère des universités, Service des bibliothèques, *Les bibliothèques d'UER : enquête réalisée en 1976*, Paris, 1978.

¹² Ministère des universités, Inspection générale de l'administration, Inspection générale des bibliothèques, *Rapport sur les bibliothèques et les centres de documentation des universités remis au ministre des universités*, Juin 1980.

loi sur l'enseignement supérieur relatif aux services de documentation. Or, l'article 25 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, a prévu la création des services communs, notamment pour les bibliothèques.

Toutes ces actions ont permis d'aboutir à la rédaction du décret n° 85-694, complété par l'arrêté du 4 juillet 1985, sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale.

b) Les textes des décrets

Je voudrais présenter, sans trop aller dans les détails de fonctionnement, l'organisation des services communs de la documentation tels qu'ils sont prévus par les textes des décrets de 1985 et 1991. Le texte fondateur est véritablement celui de 1985 car les modifications apportées par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991 sont minimes et concernent essentiellement les services interétablissements qui m'intéressent moins dans la mesure où mon cas d'étude, l'université de Paris X-Nanterre ne se trouve pas dans cette situation. De la même manière, le décret n° 91-321 sur les académies de Paris, Créteil et Versailles, s'intéresse en priorité aux services interétablissements.

Les missions très vastes du service commun de la documentation ont été énoncées dans l'article 1 du décret du 4 juillet 1985. Il s'agit :

- " - de mettre en oeuvre la politique documentaire de l'établissement , de coordonner les moyens correspondants et d'évaluer les services offerts aux usagers ;*
- d'acquérir, de gérer et de communiquer les documents de toute sorte qui appartiennent à l'établissement ou qui sont à sa disposition ;*
- de participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces documents, à la production de l'information scientifique et technique, à sa diffusion, ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'établissement ;*
- de favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;*
- de coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;*
- de former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique."*

Toutes les bibliothèques et tous les centres de documentation fonctionnant dans l'université sont invités à participer au service commun. Du point de vue administratif, le service commun de la documentation a un directeur et un conseil (appelé conseil de la documentation) mais il est placé sous l'autorité directe du président de l'université. Les activités du service commun sont organisées dans le cadre des sections documentaires de la bibliothèque universitaire. Le responsable de la section documentaire est chargé d'élaborer les directives techniques nécessaires à la mise en oeuvre de la politique documentaire de l'université et, sous l'autorité du directeur du SCD, le responsable de chaque section documentaire a autorité sur le personnel des bibliothèques intégrées de la section, dont il organise le travail.

Le principal objectif de la création des services communs de la documentation est de doter l'université d'une structure ayant connaissance de l'ensemble des documents et moyens d'accès à l'information de l'université. Dans cette perspective, les responsables de chaque entité documentaire doivent transmettre au directeur du SCD toute information concernant ces différents aspects quand ils sont financés par les crédits de l'université. Cependant, toutes les unités documentaires n'ont pas les mêmes obligations, dans la mesure où différents statuts ont été définis au sein du service commun. La bibliothèque universitaire est automatiquement entièrement intégrée au SCD. Pour les autres bibliothèques ou centres de documentation, il existe deux cas possibles. Soit ils choisissent "l'intégration", les personnels et les moyens de ces entités sont alors entièrement affectés au service commun. Soit ils choisissent "l'association", leurs ressources sont, dans ce cas, distinctes mais les bibliothèques associées participent à la gestion des affaires du service commun de la documentation. Une bibliothèque associée doit satisfaire à certaines obligations liées à son insertion dans le SCD. D'une part, son personnel collabore avec le responsable de la section documentaire. D'autre part, la bibliothèque associée est soumise à deux règles : elle doit mettre ses ressources à la disposition des usagers et fournir au directeur et au conseil du service commun de la documentation toute information sur les acquisitions documentaires et sur les moyens d'accès à l'information financés par le budget de l'université. Il faut bien noter que l'association n'entame guère l'autonomie, le centre documentaire conserve un budget propre et une politique documentaire librement déterminée. Enfin, une dernière

possibilité est prévue pour les centres de documentation dépendant de laboratoires du CNRS, par exemple, ils peuvent être "associés par convention" au SCD.

Au delà des modifications structurelles, la création des services communs de la documentation a eu pour autre but de renforcer les liens entre les unités de formation et de recherche, les centres de recherche et le SCD. En conséquence, chaque unité doit choisir un interlocuteur avec le service commun qui participera au conseil de la documentation. Le rôle de l'interlocuteur est d'assurer un lien constant entre la politique documentaire et les actions d'enseignement et de recherche des unités. Le décret du 4 juillet 1985 a ainsi créé les conditions d'une meilleure communication avec les usagers.

L'ambition générale des décrets de 1985 et 1991 est donc de permettre une meilleure connaissance de l'ensemble des bibliothèques dans l'université, ainsi que de rendre possible une concertation dans les acquisitions et les méthodes et une harmonisation des conditions d'accès et des horaires d'ouverture. Les grands principes de ce décret ont été repris dans la circulaire du 31 octobre 1985 qui souligne que, pour une meilleure activité, le conseil de la documentation doit avoir connaissance des crédits alloués aux bibliothèques associées et à la documentation de laboratoire. L'identification de ces crédits est, en effet, indispensable à la mise en place d'une politique documentaire au sein de l'université.

c) Un nouveau rôle pour les universités dans la gestion de leur documentation

Si les décrets s'attachent essentiellement à l'unification interne de la documentation universitaire, les changements de structure qu'ils opèrent ont également eu une autre conséquence. H. Comte¹³ remarque, en effet, qu'avant le décret de 1985, les universités étaient paradoxalement très peu impliquées dans la gestion des ressources documentaires. Les bibliothèques d'UFR étaient gérées directement par les unités diverses dont elles dépendent et les bibliothèques universitaires dépendaient beaucoup plus des services des bibliothèques de l'administration centrale que des autorités universitaires. Les bibliothèques universitaires étaient organisées non comme des services des universités mais comme des services de l'Etat dans les universités. Les directeurs des

¹³ Comte (H.), *op. cit.*.

bibliothèques universitaires relevaient de l'administration centrale qui conservait également la maîtrise de leurs ressources financières. Or, le nouveau dispositif mis en place par le décret du 4 juillet 1985, confère aux universités la responsabilité principale de la gestion de leur documentation.

La conception d'ensemble du système de documentation des universités relève désormais des autorités universitaires puisqu'il est prévu que le statut du service commun de la documentation soit fixé par le conseil d'administration de l'université. De même, comme je l'ai déjà fait remarquer, le fonctionnement du service commun de la documentation est placé sous l'autorité directe du président de l'université. Enfin, sur le dernier point qui concerne le financement, là encore, le décret du 4 juillet 1985 attribue aux autorités universitaires la capacité financière de conduire leur politique documentaire. De fait, le décret réforme la procédure d'attribution de la subvention ministérielle qui sera désormais négociée avec l'université, dans le cadre d'une procédure contractuelle. Ainsi, dans le cadre de ce texte, les universités pourront mieux intégrer la documentation à la politique contractuelle qu'elles sont amenées à développer avec l'Etat.

Dorénavant, les autorités universitaires ont donc des responsabilités à la fois dans l'organisation, dans le financement et dans le fonctionnement de la documentation.

C) La mise en place des SCD : de nombreuses recommandations face aux difficultés rencontrées

1) Des difficultés persistantes

Malgré le nouvel élan mis en oeuvre par le décret du 4 juillet 1985, la création des SCD a été longue et ne s'est pas faite sans poser des problèmes divers dans les universités.

a) Les limites des décrets

Il apparaît, en effet, que les textes du décret et des arrêtés n'étaient pas suffisamment directifs sur certains points pour donner un résultat tout à fait satisfaisant. La première limite a sans doute été de vouloir créer une structure suffisamment souple face à la diversité des situations. Cette idée a d'ailleurs été largement reprise dans la circulaire du 31 octobre 1985 qui explique qu'avec la création des services communs de la documentation, les universités disposent "d'une structure dans laquelle les efforts en faveur de la documentation, souvent dispersés jusqu'ici, pourront être coordonnés suivant un plan d'ensemble, mais aussi avec une souplesse suffisante, qui répond à la diversité des situations". Les auteurs de la circulaire soulignent également, un peu plus loin que "l'objectif doit être d'organiser un système documentaire d'ensemble, compatible avec une décentralisation de l'accès à la documentation qui corresponde aux modes de travail des étudiants, des enseignants et des chercheurs, en prenant en compte les fonctions spécifiques et complémentaires des différents centres de documentation de l'université". Dans la même perspective, A. Miquel ^{nt} ¹⁴ met en avant le fait qu' "à côté des structures lourdes que sont les BU, il faudra conserver des bibliothèques de proximité destinées à devenir de véritables boutiques d'information sur les campus". Cette volonté de souplesse, qui n'est en aucune manière totalement préjudiciable, conduit à un certain flou dans les obligations de chacun au sein du service commun de la documentation.

Les différents statuts prévus dans le décret du 4 juillet 1985 pour essayer de tenir compte de cette diversité interne, conduisent à une dichotomie au sein du SCD. En effet, une partie du service commun, constituée des bibliothèques intégrées derrière la bibliothèque universitaire, sera entièrement unifiée, mais une autre partie, constituée des bibliothèques associées, n'entretiendra avec la bibliothèque universitaire que des relations de coopération. Ainsi, dans le cas où aucune des bibliothèques d'UFR ou de recherche ne demande l'intégration, la bibliothèque universitaire conserve les mêmes dimensions et le clivage entre BU et bibliothèque d'UFR est maintenu quasiment à l'identique.

Or, quand on examine les conditions posées pour les intégrations au service commun de la documentation, on peut comprendre que les bibliothèques d'UFR aient du mal à choisir cette solution. En premier lieu, la procédure pour l'intégration est très

¹⁴ Miquel (A.), *Les bibliothèques universitaires ; rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports*, Paris, 1989.

lourde, alors que l'association se fait automatiquement sauf pour les organismes ne dépendant pas directement de l'université. L'intégration d'une bibliothèque est décidée par le conseil d'administration de l'université, mais il est nécessaire également que le conseil de l'unité dont relève la bibliothèque ait donné son accord. Ainsi, la bonne volonté des directeurs d'UFR et de laboratoires, entre autres, reste un des piliers de l'instauration d'une politique documentaire d'université, ce qui risque de favoriser l'immobilisme.

En voulant conserver de manière trop nette les situations diverses qui règlementent les bibliothèques d'UFR, les propositions du décret n'incitent pas à des changements véritablement importants, d'autant plus que le statut de l'association ne semble pas entraîner de conséquences très remarquables par rapport à la situation actuelle. Ainsi, selon H. Comte¹⁵, s'agissant de l'unification interne de la documentation, le décret du 4 juillet 1985 engage la réforme en incitant à l'intégration des petites bibliothèques au service commun de la documentation, mais ne la réalise pas jusqu'au bout. Les arrangements librement conclus au sein de chaque université déterminent toujours, d'après lui, le contenu réel de la réforme et donc sa portée effective.

b) Le rôle moteur de la contractualisation

En fait, il semble que la réforme instaurée par le décret du 4 juillet 1985 ait réellement commencé à fonctionner à partir du moment où les crédits budgétaires ont suivi. La simple organisation de nouvelles structures administratives ne pouvait pas suffire à donner un réel élan aux services communs de la documentation. Or, le lancement de la réforme a coïncidé avec des conditions financières favorables. Ainsi, d'une part, la nouvelle organisation statutaire de la documentation universitaire donnait désormais la possibilité de mener une politique documentaire à l'échelle de l'université, en accord avec des objectifs nationaux. Et, d'autre part, les hausses des crédits alloués aux bibliothèques universitaires et la mise en place de la contractualisation ont permis d'utiliser plus efficacement ces nouvelles structures.

Selon D. Renoult¹⁶, le moteur qui a vraiment donné une impulsion aux services communs de la documentation, c'est la politique de contractualisation, lancée à la suite

¹⁵ Comte (H.), *op. cit.*

¹⁶ *Les bibliothèques dans l'université*, sous la direction de D. Renoult, Paris, 1994.

du Rapport Miquel, au mois de mai 1989. L'organisation du partenariat entre l'Etat, les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales avait déjà été initiée depuis 1983 par des contrats Etat/région. Mais c'est seulement depuis la circulaire n° 89-073, émanant du Ministère de l'Education Nationale, que s'est mise en place la contractualisation fondée à la fois sur la notion de partenariat et de projet. Des contrats définissant les engagements respectifs de l'Etat et des établissements d'enseignement supérieur pour une durée de quatre ans sont ainsi lancés en quatre phases entre 1989 et 1991. Pour les établissements de la région parisienne, les premiers contrats sont négociés en 1991. En 1995, ils se trouvent donc encore dans leur premier contrat d'établissement selon cette nouvelle politique.

Cette initiative, comme le rappelle D. Renoult, "vise à mobiliser toutes les composantes de l'université autour d'un projet commun". La politique documentaire est ainsi largement comprise dans le champ d'intervention de la contractualisation et, dans cette perspective, il était nécessaire que soit créée auparavant une structure documentaire qui dépende directement du président de l'université, ce qui est le cas du SCD. Dans le cadre, la politique nouvelle de contractualisation permet de valoriser au sein de l'université la fonction documentaire et souvent, la définition d'une politique documentaire pour l'établissement d'enseignement supérieur a été facilitée par la préparation du contrat.

Il apparaît donc clairement que la réforme de l'organisation de la documentation universitaire, mise en place par le décret du 4 juillet 1985 a connu un véritable élan à partir du moment où la contractualisation a obligé, en quelque sorte, les autorités universitaires à réfléchir à une politique documentaire. L'augmentation des moyens et la mise en place des procédures contractuelles ont donc pu donner corps à la réorganisation des structures administratives.

c) La lenteur des changements d'attitudes

Après la publication du décret du 4 juillet 1985, la création des services communs de la documentation a été longue à se mettre en place. Ainsi en 1989, presque quatre ans après la publication des textes législatifs, la question de l'unification de la documentation

universitaire reste un point crucial du rapport d'A. Miquel ¹⁷. Il rappelle qu'il faut réussir à restructurer en profondeur la documentation universitaire, afin de mieux servir les étudiants et les enseignants. Pour lui, "il est essentiel d'inciter les bibliothèques d'UFR et d'instituts à s'associer aux SCD en vue d'assurer la coordination des acquisitions de périodiques scientifiques étrangers et la participation aux catalogues collectifs". Il faut sans cesse relancer les autorités concernées sur les améliorations que pourront apporter les services communs de la documentation. Cependant, ces exhortations ont du mal à effacer les années de repli sur soi des bibliothèques universitaires et d'isolement des bibliothèques d'UFR ou de laboratoire. Or, les petites bibliothèques représentent, dans de nombreuses universités, parfois autant de moyens budgétaires accumulés que les BU et sont donc des éléments essentiels pour mener une politique documentaire d'université.

Les textes des décrets font que l'unification du système documentaire de l'université suppose une bonne entente entre les différentes composantes et une forte détermination de la part des autorités universitaires qui doivent parfois vaincre de vives résistances. La communication est parfois très difficile entre des interlocuteurs qui n'ont pas du tout les mêmes intérêts. En outre, la participation active au service commun de la documentation demande, la plupart du temps, des aménagements difficiles à consentir. Dans la circulaire du 31 octobre 1985, en effet, on rappelle qu' "il est souhaitable que chaque unité documentaire offre une ouverture régulière", et un peu plus loin, "le regroupement des bibliothèques isolées est une solution favorable à l'amélioration du service et génératrice d'économies". Ces demandes ne sont souvent pas comprises par les responsables qui préfèrent garder leur service de documentation tel qu'ils l'ont conçu, même si sa gestion n'est pas du tout rationnelle. La satisfaction immédiate d'une demande en documentation prône sur l'intérêt pour une politique documentaire d'ensemble. Par ailleurs, il convient de rappeler que la plupart des bibliothèques universitaires n'ont peut-être pas encore les moyens de répondre de manière entièrement satisfaisante aux besoins précis des chercheurs qui obligent à toujours coller à l'actualité des recherches. Les nouveaux instruments de recherche documentaire informatisée et l'accès des BU aux réseaux documentaires, permettront sans doute d'attirer davantage le public des chercheurs, à condition de former du personnel de bibliothèque pour utiliser au mieux ces outils.

¹⁷ Miquel (A.), *op. cit.*

2) Les recommandations concrètes de Marc Chauveinc pour une utilisation optimale de la nouvelle structure

La mise en place des services communs de la documentation a, comme on vient de le voir, rencontré de nombreuses difficultés, obligeant même le Ministère de l'Education Nationale à publier de nouveaux textes modificatifs en 1991, six ans après le décret du 4 juillet 1985. En outre, Marc Chauveinc a été chargé, en tant qu'inspecteur général des bibliothèques, de faire une analyse de cette question en 1991. Il a donc mené, pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, une enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises, afin de dresser un nouveau tableau de la situation ¹⁸. Il s'agissait de permettre d'apprécier à partir d'un échantillon, les moyens réciproques des bibliothèques universitaires et des bibliothèques d'UFR et de déduire des conclusions générales, au regard des textes législatifs de 1985 et 1991. Les résultats qu'il a obtenus lui ont permis de reformuler des objectifs à atteindre et de suggérer des modes d'organisation susceptibles de répondre aux problèmes posés. Il me paraît intéressant de reprendre en partie les conclusions de Marc Chauveinc pour achever l'état de la question que je m'étais proposé de faire.

a) Les objectifs à atteindre

M. Chauveinc rappelle quatre objectifs qu'il faudrait que les services communs de la documentation réussissent à atteindre pour une meilleure utilisation de la documentation universitaire.

L'objectif général est, bien sûr, d'unifier le système documentaire de l'université en essayant de mettre en place une réelle communication entre les différents acteurs pour assurer le meilleur service possible. Les deux objectifs suivants rappellent l'importance de dresser un état des lieux le plus complet possible avant de se lancer dans des actions au niveau de l'université. Il convient, en effet, d'obtenir une connaissance précise des unités documentaires qui existent au sein de l'établissement d'enseignement supérieur. Pour

¹⁸ Chauveinc (M.), *op. cit.*

cela, il est nécessaire de tenir un inventaire régulier, fondé sur des statistiques annuelles car les créations et les disparitions de ce type de bibliothèques ne sont pas rares. Cet état des lieux était de toute manière posé comme une condition première à la création d'un service commun de la documentation dans le décret du 4 juillet 1985. Par ailleurs, il faut obtenir une connaissance approfondie des collections disponibles dans l'université. Dans ce but, il faudrait pouvoir constituer un catalogue collectif informatisé sous forme de réseau, afin de rendre accessibles à tous les périodiques, les ouvrages et les autres documents acquis par les bibliothèques d'UFR. Cet objectif paraît primordial pour assurer un partenariat documentaire à l'intérieur de l'université.

Enfin, le dernier objectif qu'il serait bon de pouvoir atteindre, est la rationalisation de la politique documentaire de l'université. Cette rationalisation suppose la mise en place d'une coordination des acquisitions, pour éviter les doublons inutiles. Il faudrait pouvoir coordonner les achats en se spécialisant et en se concertant, cela permettrait une meilleure utilisation des crédits disponibles. Par ailleurs, une circulation plus importante des documents pourrait être concrétisée par l'utilisation du PEB (prêt entre bibliothèques) qui soulignerait le besoin d'un réseau des bibliothèques locales. En dernier lieu, la rationalisation de la politique documentaire passe aussi par un regroupement des moyens. Cet objectif peut être atteint par l'instauration d'un catalogage partagé au moyen d'un réseau informatique, mais également par le regroupement éventuel de certains petits centres isolés dans des entités plus larges. Cela permettrait d'accroître les moyens en personnel et en locaux.

Les objectifs formulés par Marc Chauveinc reprennent donc ce qui était prévu par le décret de 1985 en montrant l'importance pour le succès des services communs de la documentation. En 1991, ces objectifs sont encore loin d'être atteints.

b) Les actions à entreprendre

Il convient, en premier lieu, de mettre effectivement en place les structures administratives définies par les décrets de 1985 et 1991. Cette étape n'avait pas encore été franchie par nombre d'établissements de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, il paraît nécessaire d'identifier, au sein du Ministère de l'Education Nationale, les crédits de documentation et de les regrouper quelle que soit leur provenance (enseignement,

recherche ou BU). L'étape suivante serait alors de regrouper la gestion de tous ces crédits documentaires dans un seul compte géré par le service commun de la documentation sous le contrôle du conseil de la documentation. Sans cette unification des ressources, de nombreux projets risquent de ne pas aboutir.

A la suite de ces différentes recommandations, M. Chauveinc propose un type d'organisation possible pour le fonctionnement du service commun de la documentation. Il prévoit une structure en plusieurs niveaux fonctionnels de bibliothèques. Le "service central d'organisation et de coopération" qui est en fait le SCD, dirige, assure la coordination de l'ensemble et pilote le réseau. Les "sections pluridisciplinaires" actuelles de la bibliothèque universitaire font les acquisitions et le catalogage et répartissent les collections entre enseignement et recherche, par exemple. Le troisième niveau est celui des "bibliothèques de proximité" ou "de première intervention" qui s'adressent surtout aux étudiants de premier cycle et proviennent du regroupement de plusieurs bibliothèques d'UFR intégrées au service commun. A côté de ces trois niveaux, les bibliothèques associées ont le choix entre collaborer avec le SCD ou rester isolées, il serait cependant préférable qu'elles soient introduites dans le processus de coopération par la participation au catalogue collectif en réseau. Elles constitueraient alors un quatrième niveau dans l'organisation.

Pour aboutir à ce type de fonctionnement, il revient à chaque établissement de négocier au cas par cas avec leurs bibliothèques d'UFR les modalités de leur intégration ou de leur association. Il faudra surtout garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la nécessaire diversité des organismes mais de trouver un équilibre. Pour mener à bien cette opération de conciliation, M. Chauveinc pense que la mise en place d'un réseau documentaire informatisé est le seul objectif capable de mobiliser les énergies autour d'un projet commun.

DEUXIEME PARTIE

UN EXEMPLE DE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION : **L'UNIVERSITE DE PARIS X-NANTERRE**

La première partie de ce mémoire m'a permis de clarifier le cadre de mon étude et de voir les différents problèmes qui avaient déjà été évoqués précédemment concernant cette question. Je voudrais maintenant, dans une seconde étape, montrer comment la situation se présente à l'université de Paris X-Nanterre, mon stage d'été s'étant déroulé à la bibliothèque de ce campus. Ce terrain d'étude s'est révélé particulièrement intéressant, à mes yeux, pour mieux comprendre par un cas concret, comment peut fonctionner un service commun de la documentation dans une grosse université de la région parisienne. Cet établissement accueille, en effet, plus de 35000 étudiants. Les enseignements dispensés couvrent grossièrement, le droit (qui représente à lui seul environ un quart des étudiants), les sciences économiques (12 %), les sciences humaines (34%) et les lettres

(20%). Il me paraît important de signaler qu'il existe une certaine homogénéité en matière de disciplines, puisqu'il n'y a pas d'enseignement scientifique et donc pas de documentation correspondante. Or, ¹⁹ M. Chauveinc, en particulier, avait pu remarquer que le fonctionnement des bibliothèques d'UFR scientifiques ou médicales était souvent très différent des bibliothèques des sciences humaines et sociales.

A) La composition du service commun de la documentation de Nanterre

1) *Les sources d'information utilisées*

Pour mener mon étude sur l'organisation de la documentation à l'université de Nanterre, j'ai eu essentiellement trois types de sources à ma disposition. J'évoque rapidement le premier puisqu'il m'a fourni beaucoup moins de renseignements que les deux autres, il s'agit des comptes rendus de réunion. J'ai utilisé bien sûr en priorité les documents faisant état des actions du conseil de la documentation de l'université. Mais j'ai pu également consulter des notes de réunions plus informelles réunissant du personnel de la BU et concernant soit le service commun de la documentation, soit les propositions en matière de documentation pour la contractualisation. Ces documents m'ont permis de mieux apprécier le niveau "politique" du fonctionnement du service commun, de voir notamment la position des autorités universitaires et les projets qui étaient présentés pour revoir l'organisation de la documentation au sein de l'université. Ce type de comptes rendus m'a donné la possibilité de déceler le discours institutionnel sur la question et de le mettre parfois de côté pour comprendre les motivations plus profondes qui pouvaient guider les uns et les autres.

Je voudrais m'étendre davantage sur les deux autres sources qui m'ont procuré des renseignements beaucoup plus intéressants.

¹⁹ Chauveinc (M.), *op. cit.*

a) L'inventaire des ressources fait par la bibliothèque universitaire en 1991.

J'ai beaucoup travaillé avec les résultats des deux enquêtes qui avaient été lancées par la bibliothèque universitaire en 1991, à la fois dans le but de faire un état des lieux en vue de la création du service commun de la documentation, mais aussi dans la perspective de la rédaction du premier contrat d'établissement. Il s'agissait donc d'obtenir les informations les plus complètes possibles. La première enquête a été adressée aux bibliothèques d'UFR, au nombre de treize à l'époque, et qui ont toutes répondues, ce qui met à ma disposition des données assez précises puisque le questionnaire de l'enquête était particulièrement complet. Les responsables des bibliothèques d'UFR étaient invités à répondre à douze points largement détaillés, concernant le personnel, les locaux, le matériel, les collections, l'accès aux documents, l'ouverture de la bibliothèque, les moyens, les dépenses documentaires, les dons, les échanges, les produits documentaires et la coopération avec la bibliothèque universitaire.

Un autre questionnaire, moins détaillé, a été envoyé au mois d'avril 1991 aux bibliothèques de recherche, dans le cadre d'une enquête sur la documentation scientifique des formations de recherche. Soixante-douze formations de recherche, parmi lesquelles une vingtaine dépendaient du CNRS, avaient été sollicitées. Le succès a été beaucoup moins grand que pour les bibliothèques d'UFR car la bibliothèque universitaire n'a reçu que trente-deux réponses. Le taux de réponse pour les formations du CNRS était en outre encore plus faible que pour les autres. La connaissance de ces bibliothèques de recherche était donc restée très partielle. Il en est toujours de même actuellement car il est prévu de relancer cette enquête mais cela n'a pas encore abouti. Les résultats de ces deux enquêtes m'ont néanmoins grandement aidé pour appuyer mon analyse sur des aspects quantitatifs non négligeables dans ce type d'étude.

b) Les entretiens menés pendant la durée du stage.

Enfin, le dernier type de source qui m'a énormément servi pour analyser la question de la documentation dans l'université de Paris X, est constitué des réponses que j'ai obtenues lors des entretiens menés auprès de dix responsables de bibliothèques. Il m'a

paru, en effet, tout à fait essentiel de pouvoir d'une part voir concrètement ces petites bibliothèques éparpillées sur le campus en me rendant sur place, et de pouvoir d'autre part prendre en compte le discours des responsables de ces services documentaires, parallèlement à celui de la bibliothèque universitaire. J'ai choisi pour ce faire la technique de l'entretien puisque cela me permettait d'obtenir des informations non seulement sur les pratiques mais aussi sur les aspirations et les besoins de chacun. Dans le cadre de ces rencontres, les responsables interrogés étaient, en effet, invités à répondre de la manière la plus exhaustive possible sur l'organisation de leur bibliothèque mais en utilisant leurs propres termes et en s'étendant sur les points qui leur paraissaient les plus importants. Je recherchais par ces entretiens à compléter les données quantitatives obtenues avec les deux enquêtes déjà évoquées, en m'attachant à l'aspect qualitatif de leur travail. Les personnes interrogées sont au nombre de dix : huit responsables de bibliothèques d'UFR (Economie, Droit, AES, Géographie, Histoire-histoire de l'art, Psychologie-Sciences de l'éducation, Philosophie et Sociologie) et deux responsables de bibliothèques de recherche (le Centre de ressources documentaires commun à FORUM, MODEM et THEMA et le centre de documentation du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative). Je dois signaler que le choix de ces personnes s'est fait en fonction des recommandations du conservateur de la bibliothèque universitaire chargé des relations avec les bibliothèques d'UFR. Elle a pris soin de me faire connaître en priorité les services documentaires qui lui semblaient particulièrement actifs et ouverts au sein de l'université. Le choix n'était donc pas anodin mais cela m'a permis de rencontrer des responsables motivés et intéressés par les difficultés du service commun de la documentation. Il a tout de suite paru plus intéressant de rencontrer surtout des responsables de bibliothèques d'UFR dans la mesure où la coopération est actuellement essentiellement tournée vers elles. Il faut dire également que les bibliothèques de recherche sont particulièrement difficiles à contacter, surtout au moment des vacances universitaires et quand il n'y a pas de personnel permanent.

A l'aide de cette dizaine d'entretiens et des autres sources déjà citées, j'ai donc pu avoir une idée plus précise de l'organisation de la documentation sur le campus de Nanterre et de la manière dont se passait la coopération.

2) Tableau des ressources documentaires de l'université de Paris X-Nanterre

Il me paraît important de commencer par présenter ce qui existe en matière de bibliothèques et de centres de documentation sur le campus. Je ne veux pas parler véritablement d'état des lieux ou d'inventaire au sens strict dans la mesure où, certaines informations étant manquantes ou imprécises, il était difficile de tout recenser avec précision en un temps réduit. Ainsi, au vu des résultats des enquêtes précitées et des informations complémentaires que j'ai pu obtenir au cours des entretiens, j'ai sélectionné de vingt-huit services documentaires ce qui, me semble-t-il, est un nombre déjà suffisamment important pour pouvoir tirer quelques conclusions. J'ai retranscrit sous forme de tableaux placés en annexe de ce mémoire, les données recueillies sur ces onze bibliothèques d'UFR et dix-sept bibliothèques de recherche. Ces tableaux mettent avant tout en évidence l'extrême diversité des situations. On peut, en effet, relever d'un seul coup d'oeil de très grandes disparités d'importance et de fonctionnement.

Sur les douze bibliothèques d'UFR de l'université (AES, Droit, Economie, Français-linguistique, Géographie, Histoire-Histoire de l'art, Langues anciennes, Langues vivantes, Philosophie, Psychologie-sciences de l'éducation, Sociologie et Théâtre), je n'ai pas retenu la bibliothèque de Théâtre. Ses collections sont, en effet, très réduites et elle ne fonctionne qu'avec des moniteurs étudiants qui changent chaque année. Par ailleurs, sa position est particulière dans la mesure où cette bibliothèque ne dispose de crédits que de manière très aléatoire, c'est-à-dire quand il en reste dans le département. Même si son statut est un peu particulier, je tenais quand même à souligner son existence au sein de l'université.

Concernant les bibliothèques de recherche, il est en fait assez difficile de les identifier, leur existence n'est souvent signalée dans aucun document qui pourrait servir à l'orientation des lecteurs, ne serait-ce que dans l'annuaire téléphonique de l'université, par exemple. Les formations de recherche sont recensées mais toutes ne disposent pas d'un véritable service de documentation. En outre, il n'est pas rare que de nouvelles écoles doctorales ou de nouveaux centres de recherche se créent et que d'autres disparaissent, la situation change très souvent en la matière. Il peut arriver que la documentation de plusieurs centres soit regroupée ou bien déposée dans une bibliothèque d'UFR. La diversité des situations et l'évolution permanente des unités font qu'il est un peu illusoire

de vouloir s'appuyer sur un état des lieux trop précis. Il me semble plus intéressant d'en tirer des ordres de grandeur. Je n'ai donc, pour simplifier, retenu que dix-sept bibliothèques de recherche pour lesquelles je disposais de suffisamment d'informations et qui me semblaient donner une image d'une partie assez représentative des services documentaires de recherche.

En mettant les uns à côté des autres ces vingt-huit services documentaires, il apparaît immédiatement que, du point de vue quantitatif, on peut établir une distinction très nette entre trois éléments composés de la bibliothèque universitaire, des bibliothèques d'UFR et des bibliothèques de recherche, malgré la diversité des cas qui se présentent à l'intérieur de ces trois groupes. On peut remarquer que pour un certain nombre de critères descriptifs, on retrouve des proportions sensiblement toujours identiques si on compare les ressources documentaires des bibliothèques d'UFR et des bibliothèques de recherche par rapport à celles de la bibliothèque universitaire. Cela donne une idée du poids de chacun, si on s'intéresse à cinq aspects qui me paraissent révélateurs : le personnel, les locaux, les collections, les usagers et les budgets. On se rend compte que grossièrement les bibliothèques d'UFR représentent environ 20% de l'ensemble des ressources documentaires de l'université et les bibliothèques de recherche, environ 8%. Ceci est une moyenne qui reflète assez bien la situation mais qui varie d'un critère à un autre.

a) Le personnel

Je commence par la question du personnel car c'est l'un des points sur lesquels il est difficile de faire des comparaisons, dans la mesure où la plupart du temps, quand on connaît le nombre de personnel, on ne connaît pas le nombre d'heures, et vice-versa. Les données restent donc assez floues, car par exemple, les bibliothèques de recherche paraissent disposer de beaucoup de postes mais ils recouvrent en fait peu d'heures consacrées au service documentaire. On peut malgré tout repérer que les effectifs de la bibliothèque universitaire dépassent de loin ceux des autres bibliothèques du campus. Pour l'année 1994, il y avait à la bibliothèque universitaire, quatre-vingt quatre postes équivalents plein temps réservés aux agents qualifiés et vingt-neuf postes d'emplois temporaires, moniteurs étudiants, CES, contractuels, etc qui travaillent, pour la plupart, à

temps partiel. En ce qui concerne l'ensemble de ce qu'on appelle les bibliothèques d'UFR, j'ai pu recenser seulement treize postes à plein temps et environ vingt-deux postes à temps partiels. Enfin, pour les dix-sept bibliothèques de recherche déjà évoquées, j'ai comptabilisé dix postes à plein temps et dix-neuf postes à temps partiels. Ainsi, les vingt-huit services documentaires qui fonctionnent parallèlement à la "grande" bibliothèque universitaire, sont loin de bénéficier d'autant d'effectifs que celle-ci. Par ailleurs, la multiplication des postes à temps partiel reflète assez bien les difficultés d'organisation que peuvent rencontrer ces petites bibliothèques.

b) Les locaux

Dans ce domaine également, la prédominance de la bibliothèque universitaire est écrasante. Mais on y retrouve à peu de chose près les proportions indiquées précédemment. On peut retenir deux critères pour détailler un peu plus les données concernant les locaux : les surfaces et le nombre de places assises.

En ce qui concerne les surfaces, tout d'abord, la bibliothèque universitaire dispose d'environ 12000 m². L'ensemble des bibliothèques d'UFR s'étend sur 2166 m², tandis que les bibliothèques des formations de recherche occupent 340 m² au total. Ainsi, 19% des surfaces dévolues à la documentation sur le campus servent aux bibliothèques d'UFR et seulement 2,5% aux bibliothèques de recherche qui sont particulièrement mal logées. Cependant, il me semble qu'il faut souligner également la diversité qui règne au sein des petites bibliothèques. Les surfaces des bibliothèques d'UFR varient, en effet, de 50 à 430 m² et il en est de même pour les bibliothèques de recherche dont les locaux font entre 12 et 120 m².

Le deuxième critère significatif pour les locaux est le nombre de places assises que le service documentaire offre à ses usagers. Les rapports entre les différents groupes sont à peu près les mêmes que pour les surfaces, sauf que les bibliothèques d'UFR semble avoir fait un faire particulièrement important sur ce point puisqu'elles possèdent environ 25% de l'ensemble des places assises. La bibliothèque universitaire propose, en effet, 2500 places assises, les bibliothèques d'UFR 870 et les bibliothèques de recherche 170. De même que pour la taille des locaux, le nombre de places assises varie énormément d'un service documentaire à l'autre.

c) Les collections

En ce qui concerne les collections, les questionnaires des enquêtes invitaient les responsables à indiquer de manière précise l'importance de leur fonds documentaire, en séparant bien les ouvrages, les périodiques, les travaux universitaires, la littérature grise et les autres types de documents. On leur précisait également d'indiquer s'ils mettaient à la disposition du public des produits documentaires faits par leur soin.

. Ouvrages

Là encore les rapports sont sensiblement les mêmes, les 144000 volumes des bibliothèques d'UFR représentant 27% de l'ensemble des volumes de l'université, alors que les bibliothèques de recherche disposent de 39000 volumes, ce qui équivaut à un peu plus de 7%. Il faut noter sur ce point que depuis quelques années la bibliothèque universitaire fait de gros efforts pour augmenter ses collections, l'écart se creuse donc encore plus avec les petites bibliothèques.

. Périodiques

Pour les périodiques, en revanche, on ne retrouve pas du tout le même type de proportions. La prédominance de la bibliothèque universitaire est toujours la même mais le rapport est inversé entre les bibliothèques d'UFR et les bibliothèques de recherche. Celles-ci sont particulièrement riches dans ce domaine. Elles possèdent en tout 716 titres de périodiques, soit 22% de l'ensemble des titres conservés sur le campus. Les bibliothèques d'UFR avec leurs quelques 250 titres vivants représentent seulement 7,5% des titres. Il faut noter qu'en ce qui concerne les bibliothèques d'UFR, n'ont été comptabilisés que les titres en cours et que dans les bibliothèques d'Economie, d'Histoire-Histoire de l'art et de Géographie, en particulier, de nombreux abonnements ont dû être interrompus ces dernières années.

. Travaux universitaires

Ce troisième groupe de documents recouvre des réalités très diverses. Il faut, en effet, bien distinguer les niveaux de diplômes auxquels ces travaux correspondent. Les bibliothèques d'UFR possèdent en priorité des mémoires de maîtrise, on peut en recenser environ 8000 qui sont actuellement conservés dans ces bibliothèques. Dans les bibliothèques de recherche, qui possèdent 3020 travaux universitaires, on trouve des travaux universitaires de niveaux très différents, de la maîtrise à la thèse de doctorat. Mais ces bibliothèques sont particulièrement riches en mémoires de 3ème cycles comme

les DEA. La bibliothèque universitaire, quant à elle, reçoit toutes les thèses soutenues à l'université (4700), mais également sous forme de microfiches, les reproductions de toutes les thèses soutenues en France dans les disciplines représentées à l'université.

. Littérature grise

Dans ce domaine, les bibliothèques de recherche se distinguent de manière très nette. Elles possèdent en tout 3670 titres de littérature grise, le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative en possède 2300 à lui seul. Parmi les bibliothèques d'UFR, on peut tout de même noter les 100 titres de la bibliothèque de Philosophie.

. Documents sur d'autres supports

Les bibliothèques d'UFR sont assez traditionnelles et ne possèdent pas pour la plupart de documents particuliers, sauf la bibliothèque de Géographie qui dispose d'environ 40000 cartes, photos aériennes et diapositives qui sont des outils pédagogiques indispensables dans cette discipline. Par rapport à la bibliothèque universitaire qui a fait l'acquisition de CD-ROM et de vidéocassettes en plus d'un fonds de cassettes audio particulièrement bien fourni, les bibliothèques de recherches possèdent des documents beaucoup plus variés. On peut noter, par exemple des collections de tirés-à-part, des cartes et plans, des vidéodisques, des documents audio-visuels et même un fond d'archives ethnographiques.

. Produits documentaires

Pour la plupart des bibliothèques d'UFR, les produits documentaires se limitent à des photocopies de sommaires de périodiques et à la constitution de dossiers bibliographiques thématiques, sauf pour la bibliothèque de Philosophie qui propose également des recueils d'articles et des reproductions d'ouvrages épuisés. En ce qui concerne les bibliothèques de recherche, on entre tout de suite dans une catégorie différente puisque cinq services documentaires qui dépendent d'une formation de recherche fonctionnent avec des documentalistes et alimentent des bases de données informatisées. Il s'agit pour la plupart de bases de données bibliographiques mais on peut noter aussi la banque d'images du Centre de recherches Archéologie et systèmes d'information.

d) Les usagers

Il paraît important de rappeler que la bibliothèque universitaire et les bibliothèques d'UFR s'adressent à tous les étudiants, elles sont ouvertes à tout le monde, alors que les bibliothèques de recherche s'adressent, dans plus de la moitié des cas, aux étudiants à partir du 3ème cycle seulement et même dans certains cas uniquement aux membres du centre de recherche. Or, le 3ème cycle représentait pour l'année scolaire 1993-1994, seulement 15% de la population étudiante. Les ressources documentaires des bibliothèques de recherche sont donc à la disposition d'une minorité à l'intérieur de l'université.

e) Les budgets

Le budget de fonctionnement de la bibliothèque universitaire s'élève actuellement à environ 5 000 000 F. L'ensemble des bibliothèques d'UFR bénéficie d'un budget de 600 000 F, ce qui représente à peu près 10,5% des crédits documentaires de l'université. En ce qui concerne les bibliothèques de recherche, il est plus difficile d'avancer un chiffre très fiable car toutes n'ont pas répondu au questionnaire sur ce point précis. Il me semble qu'on peut évaluer le budget des bibliothèques de recherche à environ 200 000 F, ce qui équivaut à 3,5% de l'ensemble. Il faut noter que certaines bibliothèques de recherche n'ont aucun budget.

Les tableaux placés en annexe de ce mémoire ont pour objectif principal de donner une vue d'ensemble de la documentation disponible par Unités de Formation et de Recherche ou par département. Ces informations sont malheureusement très partielles pour l'UFR de droit et de sciences politiques pour lequel j'aurais aimé pouvoir compléter avec des données sur des bibliothèques de recherche dont je connais l'existence mais sur lesquelles je n'ai pas pu avoir de renseignements. Il s'agit de la bibliothèque commune pour le CEDIN (Centre d'études et de droit international de Nanterre) et le CIDEC (Centre interdisciplinaire des droits européens de la communauté), également de la bibliothèque pour le Centre de droit civil des affaires, de la bibliothèque pour le Centre droit et cultures et enfin, de la bibliothèque pour l'IPIE (Institut de politique internationale et européenne). Quoi qu'il en soit, ces tableaux font prioritairement

apparaître les grandes disparités qui règnent dans les services documentaires de l'université. Les différences sont particulièrement frappantes entre les bibliothèques de recherche dont certaines sont très riches et d'autres dépourvues.

B) Une coopération documentaire qui reste très limitée

La présentation en chiffres de l'ensemble des ressources documentaires de Paris X montre donc le rôle prépondérant de la bibliothèque universitaire à l'intérieur de l'université, mais aussi l'extrême dispersion de la documentation dès qu'on aborde l'univers des petites bibliothèques. Face à cette situation, le service commun de la documentation doit pouvoir rassembler ces unités très diverses et les faire fonctionner ensemble.

A l'université de Paris X-Nanterre, le problème a été pris dès le départ très au sérieux puisque dans cet établissement a été mis en place le premier service commun de la documentation à voir le jour dans la région parisienne. La création du SCD a été décidée lors de la délibération du 27 mars 1991 du Conseil d'administration de l'université. Les statuts du service commun ont été soumis à la Commission des statuts et ont été votés par le Conseil d'administration au mois de juillet 1991. Il a pris le nom de Service Commun des Bibliothèques et de la Documentation (SCBD). Il fonctionne suivant les modalités définies par le décret n° 91-321 concernant les académies de Paris, Créteil et Versailles et par l'arrêté du 27 mars 1991 portant création d'un comité de la documentation des universités des académies de Paris, Créteil et Versailles. Les premières élections au conseil de la documentation ont eu lieu le 7 novembre 1991, selon les modalités prévues par les décrets et il s'est réuni régulièrement depuis.

Sur le plan administratif, les structures du service commun ont donc été mises en place très rapidement, à la suite des textes spécifiques à la région parisienne. Il faut dire que la bibliothèque universitaire de Nanterre n'étant pas une bibliothèque interuniversitaire, la mise en place de ce nouveau service était facilitée. Malgré tout, la mise en route des structures était plutôt prometteuse. Le problème a été que, dès le

départ, aucune des douze bibliothèques d'UFR à qui on a proposé le statut de bibliothèque intégrée n'a accepté. Elles ont toutes eu peur de l'intégration et ont donc été associées d'office au service commun de la documentation. La responsable de la bibliothèque d'Histoire-Histoire de l'art fait ainsi remarquer que l'intégration lui a semblé compliquée car cela voulait dire que la bibliothèque devenait totalement dépendante de la bibliothèque universitaire pour les crédits ce qui lui retirait toute souplesse de fonctionnement. Pour les petites bibliothèques, le pas à franchir était trop grand, elles n'étaient pas du tout préparées à un tel changement dans leur mode de fonctionnement. Mais, quatre ans après le choix qu'elles ont fait au moment de la création du service commun de la documentation, aucune des bibliothèques d'UFR ou de département n'a changé de position, le statut de l'association semble toujours leur suffire, ou en tout cas convenir aux directeurs d'UFR. La conséquence en est que l'organisation de la documentation n'a pas tellement évolué par rapport à l'époque antérieure à la création du service commun. Chacun reste, dans l'immédiat, très autonome, celui qui n'a pas envie de participer à des actions communes n'y est en aucune manière contraint. Les obligations de chacun sont très mal définies ce qui rend difficile une mobilisation à l'échelle de l'université. Ainsi, les activités du service commun de la documentation sont restées pendant longtemps presque exclusivement celles de la bibliothèque universitaire. Ce n'est que depuis l'année dernière que le budget des bibliothèques d'UFR apparaît à côté de celui de la BU dans l'annuaire statistique édité par le conservateur chargé de l'évaluation à la bibliothèque universitaire.

1) Les réalisations accomplies à l'initiative de la Bibliothèque Universitaire

Cependant, dans le cadre des missions générales du service commun de la documentation, une politique plus volontariste s'est instaurée depuis quelques mois, prenant pour point d'appui la bibliothèque universitaire, qui reste le seul élément intégré au service commun. Il a paru plus urgent et plus intéressant, dans un premier temps de concentrer les efforts sur les bibliothèques d'UFR que l'on connaissait bien grâce à l'enquête et qui étaient des structures souvent importantes et avec du personnel

permanent. Les efforts de coopération restent donc actuellement limités aux relations qui se sont mises en place entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques d'UFR.

a) La mise en place d'une structure plus efficace

A la BU, un conservateur a ainsi pris la responsabilité du suivi des relations avec les bibliothèques d'UFR, en plus de ses autres tâches, puisqu'aucun poste supplémentaire n'a été créé pour répondre à ces nouveaux besoins. Pourtant, il a semblé tout à fait nécessaire qu'un des conservateurs de la bibliothèque universitaire se charge d'assurer un rôle de communication avec les bibliothèques d'UFR. L'isolement de chacune des bibliothèques est, en effet, vite apparu comme une entrave à la mise en oeuvre d'une politique documentaire à l'échelle de l'université. Il fallait que les responsables des bibliothèques d'UFR aient un interlocuteur privilégié à la bibliothèque universitaire, en plus du responsable de la section qui correspond à leur discipline, afin que chacun puisse exprimer ses attentes, ses difficultés mais aussi ses réalisations. Actuellement, tous les responsables de bibliothèque d'UFR n'ont pas un interlocuteur particulier parmi les conservateurs chargés d'une section, la discipline couverte par leur bibliothèque ne correspondant pas toujours au découpage de la BU. On peut prendre l'exemple de la bibliothèque d'AES qui regroupe des disciplines très diverses, elle ne peut donc s'adresser qu'au conservateur chargé des relations avec les bibliothèques d'UFR. De même, la bibliothèque de Psychologie-Sciences de l'éducation correspond aux domaines de deux conservateurs différents à la bibliothèque universitaire. Il était donc nécessaire qu'une seule personne puisse centraliser les réflexions.

Par ailleurs, le Conseil de la documentation s'est vite montré tout à fait insuffisant pour avancer positivement dans la concrétisation du service commun de la documentation. En effet, un seul des responsables des douze bibliothèques d'UFR était élu pour les représenter à ce Conseil et chaque UFR devait avoir pour représentant un enseignant. Or, les enseignants, responsables d'UFR se sont totalement désintéressés du problème de la documentation et aucun interlocuteur des UFR n'était donc présent aux réunions du Conseil. Face à cette situation pour le moins contradictoire, mais née des modalités prévues par le décret, la responsable de la bibliothèque de Sociologie qui avait été élue par ses collègues, a réclamé un changement de statut pour que tous les

responsables des bibliothèques d'UFR puissent assister aux réunions du Conseil de la documentation. Cette réorganisation était difficilement envisageable. Mais, pour pallier à ce manque, la bibliothèque universitaire a donc décidé d'organiser des réunions informelles rassemblant son directeur qui est aussi le directeur du service commun de la documentation, tous les responsables de bibliothèques d'UFR, et les conservateurs concernés de la BU. Ces réunions au départ très irrégulières sont devenues plus fréquentes avec la volonté du nouveau directeur et donnent les moyens, au moins en apparence, de réfléchir aux actions à mener. Cette disposition a permis de faire avancer plus rapidement la coopération qui s'était enlisée depuis plusieurs années, à la suite de la création du SCBD. Ainsi, depuis quelques mois seulement, la situation évolue vers une meilleure collaboration entre les différents participants du service commun.

Pour réussir à mettre en place une structure qui puisse donner une réelle possibilité de fonctionnement au service commun de la documentation, il a donc fallu du temps. Ces difficultés de départ illustrent d'ailleurs parfaitement ce qu'avait fait remarquer H. Comte²⁰, à savoir que le décret du 4 juillet 1985 n'allait pas assez loin et laissait beaucoup de problèmes à régler en fonction de la bonne volonté des responsables d'UFR. Dans le cas de l'université de Paris X-Nanterre, il existe un désintérêt évident des UFR qu'il est très difficile de contourner si on veut s'en tenir aux dispositions prises dans les textes législatifs.

b) Les actions de sensibilisation envers les petites bibliothèques.

Dans ce cadre actuellement défini, la coopération est pour l'instant effective sur deux points principaux. Le premier concerne la volonté de mettre en place un catalogue collectif des périodiques. Ce projet est actuellement en cours d'élaboration. Dans l'immédiat, la bibliothèque universitaire met à la disposition des bibliothèques d'UFR ainsi que des bibliothèques de recherche, l'extrait du CCN reprenant les titres de périodiques qu'elle conserve. Cette initiative a été très bien accueillie dans la mesure où cela est particulièrement utile non seulement aux étudiants qui peuvent connaître, sans se déplacer, l'état de la collection, mais également aux responsables des services documentaires qui sont malheureusement parfois obligés d'interrompre des abonnements

²⁰ Comte (H.), *op. cit.*

et peuvent ainsi se rendre compte des titres qu'il est de toute manière possible de consulter à la BU. Dans l'autre sens, la coopération ne se fait visiblement pas encore dans la mesure où la bibliothèque universitaire est la plupart du temps dans l'incapacité d'indiquer à un étudiant si tel périodique se trouve dans sa bibliothèque d'UFR et encore moins quels sont les numéros conservés si la collection n'est pas complète. Ce catalogue collectif des périodiques reste donc encore à l'état de projet. Il trouvera certainement un moyen de se mettre en place avec l'installation d'un réseau informatique, par l'intégration dans le fichier de la bibliothèque universitaire des titres que l'on peut trouver dans les bibliothèques d'UFR et par le signalement au CCN des périodiques des bibliothèques d'UFR que la BU ne possède pas.

Le deuxième point que je voudrais évoquer est la mise en place d'une formation à l'intention du personnel des bibliothèques d'UFR. Le besoin en formation s'est en effet très vite fait ressentir en vue d'une meilleure coopération. Au départ, cette question a été réglée de manière tout à fait informelle. La formation professionnelle avait débuté par un apprentissage du traitement des périodiques. Elle a été assurée ponctuellement par un bibliothécaire de la BU, en plus de sa charge de travail habituelle. Mais, actuellement, le service commun de la documentation s'oriente vers un plan d'ensemble de formation bibliothéconomique. Dans un premier temps, la priorité a été donnée à l'initiation aux catalogues informatisés, à la fois pour l'interrogation et la catalogage. Le calendrier de cette formation de trois séances par petits groupes a été défini dès le mois d'avril 1995 et il a pris en compte l'ensemble des responsables des bibliothèques d'UFR. Des bibliothécaires de la BU ont assuré cette formation, en tenant compte des spécificités et des besoins particuliers de chaque responsable, selon la discipline dont il a la charge. Les réactions ont été très positives de la part des uns et des autres, chacun ayant pu entrevoir les possibilités que pourrait offrir la mise en place d'un réseau documentaire informatisé à l'intérieur de l'université.

2) Des projets en attente de réalisation

Ce réseau est, en effet, l'un des projets les plus importants du service commun de la documentation. En février 1994, la directrice de la bibliothèque universitaire avait

annoncé la mise en oeuvre d'un projet de consultation du catalogue informatisé de la BU à partir des bibliothèques d'UFR. Ce projet dont on parlait déjà avant la création du SCBD mais qui a commencé à prendre vraiment forme grâce à lui, devait se dérouler en deux étapes. La première étape visait à permettre la consultation de l'OPAC de la bibliothèque universitaire à partir de différents points de l'université, pour pouvoir ensuite, dans une deuxième étape, intégrer les références bibliographiques des ouvrages acquis par les bibliothèques d'UFR en vue de constituer un catalogue collectif local recensant l'ensemble des ressources documentaires du campus. Dans un premier temps, la mise en place de ce système devait utiliser le réseau téléphonique du campus et il suffisait que les bibliothèques d'UFR se procurent un minitel de consultation de l'OPAC et s'équipent d'une ligne téléphonique ainsi que d'une prise électrique. La BU, quant à elle, devait prendre à son compte l'extension de la configuration du système central, la carte de communication et la maintenance matérielle et logicielle de l'installation.

A l'heure actuelle, la première étape de ce projet n'a pas encore pu aboutir. La bibliothèque universitaire a expliqué le retard surtout par les difficultés rencontrées à cette période par la société de services qui avait conçu l'OPAC et qui n'a donc pas pu entreprendre de nouvelles applications du système. Mais pour les bibliothèques d'UFR, d'autres problèmes se posent, concernant davantage les aspects financiers. Les responsables se demandent, en effet, qui va payer pour le minitel et l'installation de la ligne (le forfait représente environ 5000 F). Pour eux, il paraît anormal que chaque bibliothèque paye sur son budget pour ne pas pénaliser les acquisitions documentaires. D'un autre côté, faire payer les UFR, en plus du budget de la bibliothèque, serait également injuste, dans la mesure où certaines Unités de Formation et de Recherche comme celle des sciences sociales et administration (SSA) possèdent plusieurs bibliothèques alors que d'autres n'en ont qu'une. La seule solution pour eux serait de créer une ligne budgétaire spécifique dans le budget de l'université pour prendre en compte les dépenses concernant les réalisations globales du service commun de la documentation. Rien n'a été encore décidé de ce point de vue, la bibliothèque universitaire a relancé son projet lors de la dernière réunion du Conseil de la documentation en fixant qu'à partir du mois d'octobre de cette année tout pourrait fonctionner, mais pour l'instant, les bibliothèques d'UFR ne sont pas équipées.

La plupart des responsables de bibliothèques attendent pourtant avec impatience cette possibilité de consultation du catalogue de la bibliothèque universitaire. Pour eux, cela représente un formidable outil de renseignement à disposition des étudiants, même si le catalogue informatisé ne concerne que les ouvrages postérieurs à 1989, pour tout le reste, il faudra continuer à consulter les fichiers manuels de la BU. Les étudiants pourront, en effet, savoir sur place si un ouvrage se trouve à la bibliothèque universitaire et surtout, s'il est actuellement disponible pour l'emprunter. Seule la responsable de la bibliothèque d'Histoire-Histoire de l'art éprouve quelques réticences. Elle émet des doutes concernant la capacité des étudiants à utiliser seul ce minitel de consultation du catalogue. S'il faut, en plus des renseignements et de la communication des ouvrages, être en permanence à côté du poste pour donner des explications, le manque de personnel se fera lourdement ressentir.

Dans l'immédiat, je n'ai pas la possibilité de mesurer les effets de cette installation puisqu'aucune bibliothèque n'a encore été équipée au moment où mon stage s'achève. La situation devrait pourtant rapidement trouver une solution pour pouvoir passer à l'étape suivante. Le SCBD a, en effet, prévu d'utiliser le réseau câblé de l'université, quand il sera installé entièrement, pour développer un système de catalogage partagé entre la bibliothèque universitaire et les autres bibliothèques du campus, ce qui impliquera un effort particulier de formation des personnels responsables des bibliothèques associées.

3) L'apport réduit des petites bibliothèques en matière de coopération

a) Les actions des bibliothèques d'UFR

En attendant la réalisation de ces projets, qui paraissent indispensables à la concrétisation du service commun de la documentation, les bibliothèques d'UFR coopèrent à leur manière avec la bibliothèque universitaire. En fait, peut-on parler d'une réelle coopération de la part des bibliothèques d'UFR, en l'absence d'un équipement informatique reliant les différentes entités ? La collaboration reste dans les faits très limitée. On ne peut certainement pas parler de coordination des acquisitions, dans la mesure où il n'existe un véritable protocole d'accord pour les commandes avec la

bibliothèque universitaire que dans une seule bibliothèque d'UFR. Il s'agit de celle d'Economie qui a décidé avec le responsable de la section économie de la BU de limiter strictement ses achats d'ouvrages aux besoins des 1er et 2ème cycles. Tous les ouvrages de recherche doivent donc être achetés par la BU, même s'il y a une demande particulière d'un enseignant à la bibliothèque d'UFR. Ce protocole est le seul qui ait été signé à l'université, pour les autres bibliothèques, on en reste à une concertation totalement informelle, au coup par coup, et en fonction des budgets. C'est le cas, par exemple, des bibliothèques d'Histoire-Histoire de l'art et de Philosophie qui demandent à la bibliothèque universitaire d'acheter des ouvrages spécialisés trop coûteux par rapport à leurs propres crédits. La bibliothèque de Géographie s'applique également à demander aux professeurs, en cas de dépassement de budget, si certains doublons par rapport aux collections de la BU sont vraiment nécessaires, en particulier pour des ouvrages onéreux ou très spécialisés. La plupart du temps, quand les demandes ne sont pas faites clairement à la bibliothèque universitaire, on considère comme normal que la BU s'occupe de l'acquisition des ouvrages de recherche, comme la bibliothèque de Psychologie-Sciences de l'éducation, par exemple, qui n'a pas les moyens de se les procurer.

Par ailleurs, il est rare que des responsables de bibliothèques d'UFR fournissent à la BU des listes d'acquisitions d'ouvrages qui correspondent aux enseignements et aux questions des concours et qu'ils trouvent indispensables. Ce cas ne se présente réellement que pour les bibliothèques de Philosophie et d'Histoire, à nouveau, qui transmettent la plupart des bibliographies dont elles disposent. Du point de vue des acquisitions, on est donc encore très loin d'une réelle coordination des achats. L'un des projets de la bibliothèque universitaire est d'ailleurs de créer des commissions d'acquisitions regroupant des responsables de la BU, des bibliothèques d'UFR et des enseignants des secteurs concernés.

Les bibliothèques d'UFR ont parfois eu une autre initiative en vue d'une coopération avec la bibliothèque universitaire. Cela a consisté à revoir les cotes des ouvrages en se conformant à ce qui avait été adopté à la section correspondante de la BU. Ainsi, la bibliothèque d'Economie a changé toutes les cotes de ses ouvrages pour mettre les mêmes que celles de la section économie. De même, à la bibliothèque de Géographie, le responsable a adopté la classification CDU avec l'aide du conservateur

chargé de la géographie à la BU. La responsable actuelle de la bibliothèque continue de rencontrer le conservateur en cas de difficultés pour l'attribution d'une cote à certains ouvrages. Cependant, il reste encore beaucoup de bibliothèques qui utilisent un classement "maison" ce qui fait que les étudiants doivent chercher des cotes différentes pour un même ouvrage suivant la bibliothèque où ils se trouvent. Enfin, mises à part ces tentatives plutôt isolées et souvent liées à des relations personnelles, les bibliothèques d'UFR sont aussi des usagers de la BU dont elles apprécient particulièrement le service de prêt entre bibliothèques (PEB) et la possibilité de consultation du CCN.

Finalement, on peut se rendre compte que les quelques liens de coopération qui peuvent aujourd'hui exister entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques d'UFR étaient très souvent déjà en place avant la création du service commun de la documentation. Dans l'immédiat, la mise en place de cette nouvelle structure qu'est le service commun n'a pas encore suscité de la part des bibliothèques d'UFR de réelles innovations.

b) La position des bibliothèques de recherche

Du côté des bibliothèques de recherche, les relations sont encore plus minces. D'une manière générale, on peut facilement se rendre compte que les bibliothèques de recherche apprécient davantage de travailler avec d'autres bibliothèques de même niveau et qui s'occupent d'une discipline proche de la leur.

Tout d'abord, il est très rare que les bibliothèques d'UFR et les bibliothèques de recherche collaborent entre elles. La plupart du temps, les bibliothèques d'UFR ne connaissent pas les collections des bibliothèques de recherche qui appartiennent au même département qu'elles et qui se trouvent souvent séparées par un étage seulement. Il est très rare qu'il y ait un contact entre ces deux types de services sauf dans des cas bien particuliers. Ainsi, la bibliothèque d'Histoire-Histoire de l'art envoie des étudiants au Centre de recherche d'Histoire contemporaine car c'est là que sont conservés les mémoires de maîtrise qui sont très demandés. De même, la responsable de cette même bibliothèque a travaillé il y a plusieurs années pour la bibliothèque du Centre de recherche sur l'Antiquité Tardive et le Haut Moyen-Age, cela lui permet de savoir ce qu'on peut y trouver et elle peut donc la conseiller à certains étudiants en fonction de

leurs besoins. Il arrive également que des ouvrages qui sont au programme des concours et qui se trouvent dans une bibliothèque de recherche soient prêtés pour deux ans à la bibliothèque d'UFR pour servir aux étudiants qui préparent le CAPES ou l'Agrégation. C'est une forme de coopération ponctuelle mais qui a le mérite de mieux faire circuler les livres acquis dans l'université. Dans la même optique, la responsable de la bibliothèque de Géographie travaille beaucoup avec le centre de documentation du Laboratoire de géographie urbaine, en essayant de coordonner un minimum les acquisitions et surtout en envoyant les étudiants à la recherche d'un mémoire de maîtrise ou de DEA. Dans ces deux cas, la bibliothèque d'UFR peut jouer un rôle d'orientation très important auprès des étudiants qui ont besoin d'une documentation spécialisée, dans la mesure où elle connaît ce que peuvent offrir les bibliothèques de recherche qui les entourent.

La coopération entre les bibliothèques de recherche et la bibliothèque universitaire est encore moins perceptible à l'heure actuelle. Sur les trente-deux réponses reçues à l'enquête concernant la documentation des formations de recherche, seulement six services déclarent qu'il existe une collaboration avec la BU, mais qui est décrite comme "très réduite" par trois d'entre eux. En fait, ce qui est le plus souvent évoqué concernant cette collaboration, se borne pour l'essentiel à un rapport de simple usager avec la bibliothèque universitaire. On apprécie, en effet, le PEB, les outils bibliographiques et surtout un certain équipement. La bibliothèque du Centre de recherche Archéologie et systèmes d'information s'est ainsi arrangée avec la BU pour que les personnes intéressées puissent consulter grâce à l'équipement de la bibliothèque universitaire, le vidéodisque qui le Centre a produit. Dans cette perspective, la bibliothèque universitaire a également mis en place un service audio-visuel qui permet en particulier aux étudiants de 3ème cycle en ethnomusicologie et en "Cinéma, télévision, audiovisuel" de pouvoir venir à la BU pour consulter des cassettes vidéo ou écouter des disques choisis par les enseignants dans un but pédagogique. La bibliothèque universitaire propose en outre aux centres de recherche qui en font la demande de leur faire parvenir régulièrement les photocopies des sommaires de périodiques qui les intéressent. Ce service a été très bien accueilli car actuellement quinze centres de recherche en ont fait la demande, ce qui laisse augurer une possible collaboration en la matière. Cependant, la bibliothèque universitaire aurait certainement apprécié en retour d'être mieux informée des publications de ces formations de recherche (titres de revues,

titres de collections, participation à des colloques ou à des travaux collectifs, etc). Il est rare également qu'il y ait une coordination concernant les acquisitions d'ouvrages ou de périodiques. On peut tout de même noter l'effort fait par la bibliothèque du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative. Sachant, en effet, que sa bibliothèque sera peut-être un jour fermée aux étudiants de maîtrise, elle communique depuis plusieurs années à la bibliothèque universitaire des listes d'acquisitions pour que les étudiants puissent disposer à la BU des ouvrages dont ils ont besoin.

Dans l'immédiat, la coopération n'existe donc pas vraiment. Mais, il me semble que cette situation de faibles relations avec les bibliothèques de recherche changera en partie dès que le réseau informatique fonctionnera. En effet, sur les trente-deux réponses, quinze envisagent une coopération ultérieure avec la BU et déclarent attendre pour cela les progrès des nouvelles technologies. L'intérêt pour un catalogue commun est grand, de même que pour les possibilités d'accès aux bases de données françaises et étrangères. Les bibliothèques de recherche sont, en effet, souvent très bien équipées, le pas à franchir sera donc petit. Ainsi, la bibliothèque du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative est tout à fait prête à mettre sa base de données en accès sur le réseau quand celui-ci sera installé, et elle espère pouvoir aussi profiter de la consultation des CD-ROM que la BU possède. Par ailleurs, les responsables de ces services documentaires estiment, dans les réponses à l'enquête, que la bibliothèque universitaire pourrait être sollicitée pour apporter une formation ou une aide bibliographique aux étudiants de 3ème cycle, mais dans l'immédiat, aucun enseignant n'en a fait la demande directement. En matière de coopération avec les bibliothèques de recherche, il y a donc de grands espoirs mais rien n'est encore fait. Avant de lancer de nouvelles actions, il faudra de toute manière d'abord réactualiser l'enquête les concernant, afin de mieux les connaître.

C) Comment peut-on expliquer les retards pris dans la concrétisation du service commun de la documentation ?

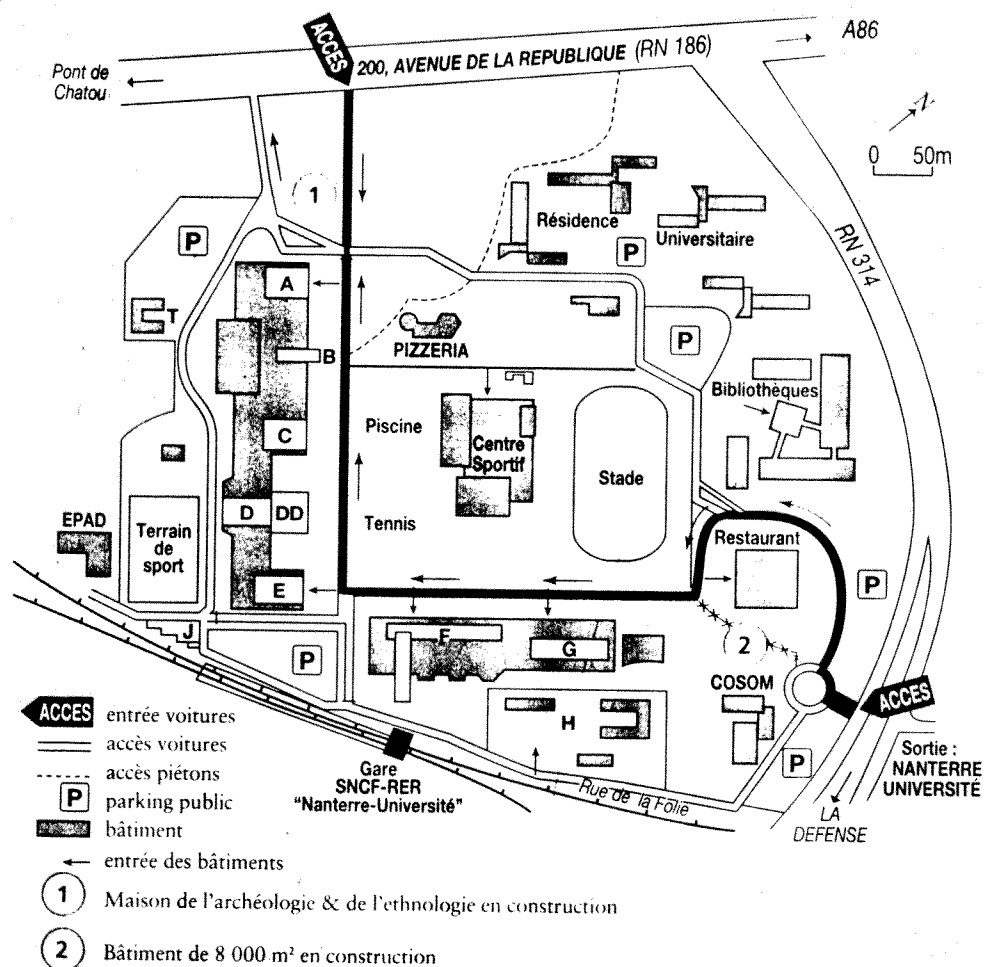
J'ai montré que la mise en place du service commun de la documentation avait été très rapide du point de vue administratif, mais qu'en fait, la coopération n'a pas encore

réussi à se concrétiser à l'intérieur de ce service commun. Au delà des problèmes techniques et financiers qui sont entrés en jeu dans les retards pour l'installation du réseau informatique, il me semble qu'il y a encore des causes beaucoup plus profondes à l'absence d'une réelle politique documentaire à l'échelle de l'université.

1) Un contexte structurel difficile à dépasser

a) L'éloignement de la Bibliothèque Universitaire

Cet argument paraît être l'un des plus évidents dès qu'on entre sur le campus de l'université de Paris X-Nanterre. La bibliothèque universitaire est, en effet, totalement excentrée par rapport aux bâtiments d'enseignements. On s'en aperçoit d'ailleurs très bien sur ce plan de l'université :



Cette situation reflète assez bien le fait que la bibliothèque universitaire a longtemps été considérée comme un service à part dans l'université. On retrouve d'ailleurs cette impression à la lecture du "Guide de l'étudiant" qui est, en principe, distribué à tous les étudiants de première année. Dans cette brochure, la bibliothèque universitaire est mise totalement à part dans un chapitre concernant une présentation générale de l'université. Les bibliothèques d'UFR qui sont ici appelées "bibliothèques de département", sont, quant à elles, recensées dans un chapitre intitulé "Votre vie d'étudiant". Cette description des bibliothèques d'UFR qui reste malgré tout très succincte dans la mesure où les étudiants ne peuvent trouver que leur localisation et, dans le meilleur des cas, les horaires d'ouverture, tend à montrer en tout cas que les bibliothèques de département sont beaucoup plus proches du quotidien des étudiants la bibliothèque universitaire qui fait figure d'institution moins facile d'accès.

D'un point de vue plus pratique, la distance qui sépare la bibliothèque universitaire des bâtiments dans lesquels les étudiants suivent leurs cours posent de nombreux problèmes. En effet, beaucoup d'étudiants de première année ne connaissent même pas l'existence de la bibliothèque universitaire, ce qui tend à prouver que ce "Guide de l'étudiant" est insuffisant pour l'information concernant la documentation et qu'il est toujours plus utile que la BU soit directement présentée aux étudiants au moment de la rentrée, comme cela se fait dans certaines disciplines comme le droit. En outre, parmi ceux qui en ont entendu parler, un certain nombre ne sait pas la localiser sur le campus et d'autres encore trouvent que c'est vraiment trop loin... Les responsables de bibliothèques d'UFR voient donc arriver en début d'année de nombreux étudiants peu informés qui pensent se trouver à la BU. Il me manque, pour pouvoir compléter cet aspect, des études sur le public. Il serait en effet très intéressant de disposer de résultats d'enquête sur la fréquentation des différentes bibliothèques présentes sur le campus, en particulier pour voir dans quelle mesure les étudiants adaptent le choix de la bibliothèque au type de travail qu'ils ont à effectuer ou bien si c'est juste une question d'organisation du temps. Il paraît clair en tout cas que beaucoup d'étudiants fréquentent à la fois la bibliothèque universitaire et leur bibliothèque d'UFR puisque le lundi matin quand la BU est fermée, les bibliothèques d'UFR sont totalement débordées.

La distance qui sépare les lieux d'enseignement et la bibliothèque universitaire, oblige les étudiants à prévoir le moment où ils pourront aller "là-bas". Ainsi, pour les

étudiants, le fait que la bibliothèque universitaire soit totalement excentrée fait qu'ils ont un rapport tout de suite différent avec elle par rapport aux bibliothèques d'UFR dont l'accès est particulièrement facile. Il leur faut, en effet, disposer d'une plage horaire suffisamment étendue pour profiter au mieux des services de la BU. En revanche, les bibliothèques d'UFR étant situées dans les bâtiments d'enseignement, les étudiants peuvent y passer même s'il ne dispose que d'une heure par exemple.

On retrouve le même problème pour les responsables des bibliothèques d'UFR qui ont besoin de se rendre à la BU. Cela demande de disposer d'un temps non négligeable et ils n'ont parfois pas d'autres solutions que de prendre sur leur pause-déjeuner. L'éloignement accentue donc l'isolement des petites bibliothèques par rapport à la bibliothèque universitaire car il paraît obligatoire de prendre un rendez-vous pour pouvoir rencontrer le conservateur en évitant de se déplacer pour rien.

L'éloignement est donc un argument très pertinent pour montrer qu'il paraît indispensable de se doter d'un réseau informatique pour que la coopération puisse se faire. En effet, avec l'équipement des bibliothèques d'UFR pour la consultation de l'OPAC de la BU, ces services documentaires pourront servir d'intermédiaires en quelque sorte avec la bibliothèque universitaire. Les étudiants pourront y obtenir la certitude qu'un ouvrage se trouve bien là-bas et qu'ils ne se déplaceront pas pour rien. Ils pourront également relever sa cote, sa localisation et savoir s'il est empruntable. Cette possibilité réduira sans aucun doute l'impression d'éloignement. Les bibliothèques d'UFR sont particulièrement bien placées à l'intérieur de l'université pour jouer un rôle d'orientation, indispensable pour que les étudiants arrivent à s'y retrouver. Il paraît clair également que cette installation informatique ne pourra qu'inciter davantage les étudiants à mieux connaître les ressources documentaires de leur université.

Ainsi, même si l'éloignement n'explique pas tout puisque, comme je l'ai fait remarquer, les bibliothèques d'UFR et les bibliothèques de recherche ne collaborent pas entre elles alors qu'elles se trouvent dans les bâtiments, il reste malgré tout un facteur très contraignant.

b) Des difficultés de dialogue entre le personnel de la BU et les responsables de bibliothèques d'UFR

Il existe une distinction très importante entre la bibliothèque universitaire et les petites bibliothèques, en particulier les bibliothèques d'UFR, c'est que la BU fonctionne essentiellement avec des professionnels de la documentation. Elle possède du personnel compétent recruté par des concours spécifiques aux métiers des bibliothèques. Ce n'est pas le cas des bibliothèques d'UFR dont le personnel est très varié mais a rarement reçu une formation en bibliothéconomie. On compte ainsi, parmi les responsables de bibliothèques d'UFR, quatre ingénieurs d'études dont un dépend du CNRS, quatre administratifs qui travaillaient avant dans des services purement administratifs et deux contractuelles. Un responsable seulement a une maîtrise de documentation qui lui donne un diplôme professionnel. Il faut noter que les deux responsables qui ne sont actuellement recrutés que sur contrat, sont dans une situation très précaire, leur contrat étant à durée déterminée. De même, la position des administratifs est également instable, dans la mesure où ils pourraient très bien être affectés dans un autre service qui n'aurait rien à voir avec la documentation.

La situation est assez différente dans les bibliothèques de recherche. On distingue de manière plus nette le responsable scientifique du service de documentation, qui est dans la majorité des cas le directeur de la formation de recherche du responsable technique. Contrairement aux bibliothèques d'UFR où il y a toujours un responsable technicien, un tiers des bibliothèques de recherche n'en ont pas. Mais quand elles en ont un, il est souvent plus diplômé que dans les bibliothèques d'UFR. En effet, la moitié des responsables techniques sont des ingénieurs d'étude ou de recherche qui ont souvent une formation de documentaliste.

Dans la mesure où la coopération est actuellement tournée vers les bibliothèques d'UFR, l'absence de formation professionnelle rend souvent difficile, du point de la BU, une collaboration technique qui peut pourtant être facilitée si le personnel est suffisamment motivé et investi dans sa bibliothèque.

En fait, on peut remarquer que ce qui est privilégié dans les bibliothèques d'UFR, c'est plutôt la qualification dans la discipline couverte par la bibliothèque. Ainsi, au moins cinq responsables ont un diplôme universitaire (de niveau maîtrise au moins) dans cette discipline. Cette situation fait qu'ils sont souvent déçus quand ils veulent collaborer avec

le conservateur de la bibliothèque universitaire car celui-ci est rarement spécialisé dans cette discipline. Ainsi, le dialogue est rendu difficile par des incompréhensions de part et d'autre.

c) Des disparités de fonctionnement

On a déjà évoqué les disparités d'importance qui existent entre les bibliothèques d'UFR en termes quantitatifs mais les différences sont également très nombreuses dans leur manière de fonctionner.

Ainsi, les modes d'accès aux documents sont très diversifiés. Il faut signaler, en premier lieu, que toutes les bibliothèques d'UFR possèdent un fichier auteurs, ce qui n'est pas le cas des bibliothèques de recherche parmi lesquelles on peut recenser au moins sept services sur dix-sept qui n'ont pas de catalogue et dont les fonds ne sont pas classés. Parmi les bibliothèques d'UFR, quatre ont par ailleurs un fichier matières et seulement trois parmi les bibliothèques de recherche.

Cinq bibliothèques d'UFR seulement ont mis leurs collections en libre-accès, la plupart du temps, le libre accès a été abandonné en raison du nombre trop important de disparitions de livres que les budgets des bibliothèques d'UFR ne peuvent pas supporter.

En matière de prêt à domicile, sept bibliothèques d'UFR le pratiquent. Il y a de ce point de vue une demande très forte des étudiants, ainsi, des bibliothèques qui refusaient jusqu'à maintenant de s'y mettre y ont été contraintes sous la pression des étudiants. Mais certains responsables ont décidé de limiter le prêt aux seuls étudiants de la discipline.

Concernant le classement des collections, quatre bibliothèques d'UFR ont adopté la Classification Décimale Universelle, comme cela est pratiqué à la bibliothèque universitaire. Pour les autres, les responsables utilisent souvent un classement par grandes disciplines puis par ordre d'arrivée, cela n'est gérable que quand le fonds n'est pas trop important.

Enfin, en matière d'horaires d'ouverture, là encore règne la plus grande diversité. Pour les bibliothèques d'UFR, l'ouverture oscille entre 29 H et 50 H par semaine, la moyenne se situe aux alentours de 37 H par semaine. La bibliothèque la plus ouverte est la bibliothèque de Droit, la responsable de cette bibliothèque a été obligée de s'arranger pour pouvoir ouvrir jusqu'à 19 H, comme la bibliothèque universitaire, car les étudiants

ne voulaient pas être obligés d'y aller. Il faut noter que quand il n'y a qu'une seule personne pour s'occuper de la bibliothèque, une ouverture au public de 37 H par semaine suppose peu de temps libre pour pouvoir effectuer tout le travail annexe. En ce qui concerne les bibliothèques de recherche, les horaires d'ouverture sont encore plus variables, cela va de 7 H à 43 H par semaine, la moyenne se situant à 20 H. En outre, pour certains centres de recherche, l'ouverture est même aléatoire, c'est-à-dire que le service documentaire n'est accessible que si l'un des membres du Centre est présent. Pour certains centres, il est même nécessaire de prendre préalablement rendez-vous.

L'absence totale d'harmonisation dans les modes de fonctionnement rend donc difficile une coopération globale pour l'ensemble des petites bibliothèques, il est nécessaire de prendre en compte la diversité de chacun ce qui rend difficile la mise en place d'une politique documentaire universitaire de manière très précise. Dans l'immédiat, on est souvent obligé de se limiter à des objectifs très généraux alors qu'il faudrait presque faire du cas par cas, chacun ayant des besoins différents dont il faudrait pouvoir tenir compte. Malheureusement, cela n'est pas encore possible par manque de temps et de moyens.

2) Les besoins préalables des bibliothèques d'UFR

La responsable de la bibliothèque de Sociologie a été très déçue quand, après avoir réclamé la tenue de réunions avec l'ensemble des responsables de bibliothèques d'UFR, elle pris conscience que chacun venait en fait pour exposer ses propres problèmes. Tout d'un coup, une tribune leur était offerte alors que jusqu'à maintenant, ils n'avaient jamais pu être écoutés par l'administration. Ils ont, en effet, pendant de nombreuses années rencontré l'incompréhension du reste du personnel administratif qui selon eux ne saisit pas les spécificités des bibliothèques. Ainsi, par exemple, plusieurs responsables de bibliothèques d'UFR (Histoire-Histoire de l'art et Economie, en particulier) sont obligés d'acheter des numéros de périodiques un par un au lieu de faire un abonnement car l'administration de l'université n'accepte pas de payer pour quelque chose qui n'a pas encore été reçu ! Les agents administratifs de l'université ne connaissent

pas le fonctionnement des bibliothèques et les responsables des bibliothèques d'UFR éprouvent souvent un manque de reconnaissance de la part de leurs collègues. Ils pourraient faire bien ou mal, personne ne verrait la différence ce qui rend leur position un peu pénible. Les bibliothèques sont même souvent plutôt mal considérées par l'administration car elles coûtent cher et prennent de la place. Dans cette perspective, le personnel administratif considère souvent que ceux qui travaillent dans les bibliothèques ont bien de la chance car finalement il n'y a pas énormément de choses à faire. Pour les responsables de bibliothèques d'UFR qui ont un statut d'administratif, la situation est même parfois plus dure encore car la spécificité de leur activité de bibliothécaire n'est la plupart du temps pas prise en compte. Ils ont donc été particulièrement heureux que la bibliothèque universitaire se mette à s'intéresser à leurs problèmes, dans le cadre de la création du service commun de la documentation. Pour eux, les relations avec la bibliothèque universitaire donnent une valeur plus grande à ce qu'ils font par rapport aux autres administratifs. La formation dispensée par la BU leur a permis de se sentir davantage bibliothécaires que personnel administratif.

D'une manière générale, les responsables de bibliothèque voient dans les relations avec la BU un moyen pour que leur travail soit mieux estimé. Mais, dans l'immédiat, il en résulte que le débat tourne encore beaucoup autour de leurs problèmes qui sont certes souvent un frein à la bonne marche du service commun de la documentation. Leurs attentes tournent autour de quatre points.

a) Le personnel

La plupart des bibliothèques d'UFR souffrent du manque de personnel ce qui entraîne des difficultés de fonctionnement. Si on leur demandait par exemple, en vue d'une harmonisation, d'étendre davantage leurs horaires d'ouverture, ils ne pourraient certainement pas faire face, en l'état actuel des choses. La plupart des responsables de bibliothèques d'UFR estiment être obligés de passer beaucoup de temps à l'accueil des étudiants et à la communication des ouvrages ce qui leur laisse peu de temps pour s'occuper des tâches administratives, du catalogage, des commandes... Si le nombre de vacataires est trop juste, dès qu'il y en a un de malade, la bibliothèque est parfois obligée de fermer. D'autre part, ils voudraient avoir le temps d'approfondir certains aspects de

leur travail, faire du dépouillement de périodiques par exemple ou établir un catalogue matières de leur fonds, mais par manque de temps, ils sont souvent obligés de se limiter au plus urgent.

La question de la pénurie de personnel est donc très présente. Or précisément, les responsables de bibliothèques d'UFR trouvent qu'ils sont très mal compris sur ce point par l'administration qui n'a pas idée des besoins en personnel de la documentation. Ainsi, pour essayer de récupérer des postes qui avaient été supprimés, la responsable de la bibliothèque d'Economie a commencé à tenir des statistiques de fréquentation pour prouver l'activité importante de son service. La coopération avec la bibliothèque universitaire pourrait être également pour eux un moyen de faire valoir leur besoin en personnel. Ils espèrent ainsi être appuyés par la BU pour de nouvelles créations de postes. Par ailleurs, la mise en place du catalogage partagé est très attendue par certains, et en particulier par la responsable de la bibliothèques d'Histoire-Histoire de l'art car elle pense que cela se traduira certainement pour elle par un gain de temps non négligeable.

b) Les locaux

Les responsables de bibliothèques d'UFR se plaignent également du manque de place. Ils éprouvent, en effet, souvent des difficultés pour le stockage des documents. Ainsi, la bibliothèque de Géographie a du mal à ranger ses cartes et plans qui prennent beaucoup de place et elle est donc obligée d'essayer d'utiliser au mieux des petits locaux extérieurs. De même, pour la bibliothèque d'Histoire-Histoire de l'art, la responsable n'arrive plus à conserver dans de bonnes conditions la masse trop importante de mémoires de maîtrise, elle a donc déposé les plus anciens aux Archives Départementales. De ce point de vue, la coopération avec la bibliothèque universitaire pourrait aussi passer par la possibilité de dépôts d'ouvrages en magasin.

Mis à part le problème de stockage, se pose également très souvent le problème du manque de places assises pour les étudiants. Les usagers de ces bibliothèques sont confrontés, tout comme à la bibliothèque universitaire d'ailleurs, au problème de réussir à trouver une place pour s'installer. En outre, il est particulièrement difficile d'obtenir le remplacement de chaises en mauvais état, ce qui fait que le mobilier est très souvent de la récupération de matériel laissé de côté dans les bureaux administratifs. Deux

bibliothèques d'UFR ont un espoir pour améliorer ces problèmes de locaux, la bibliothèque de Philosophie qui va déménager dans un bâtiment neuf et va donc profiter d'un nouveau local beaucoup plus adapté puisque c'est le responsable lui-même qui a dessiné en fonction de ses besoins, les plans de la future bibliothèque pour l'architecte. Il a surtout prévu un aménagement particulier pour pouvoir disposer d'un bureau un peu isolé, car la plupart du temps, les locaux de ces bibliothèques sont totalement inadaptés et les responsables ne disposent même pas d'un bureau séparé.

D'une manière générale, ces petites bibliothèques ont du mal à faire face au flot d'étudiants. Et, pour les bibliothèques de recherche, le problème est souvent encore plus grave puisque deux des dix-sept services n'ont plus de local et trois ne disposent pas de local dont l'usage est spécifique à la bibliothèque. Ils souhaiteraient que la bibliothèque universitaire les appuie par rapport à l'administration pour que les choses évoluent dans leur sens, malheureusement, dans les circonstances actuelles de restrictions budgétaires et de masse toujours plus importante d'étudiants, les problèmes sont loin d'être résolus.

c) Le matériel

Les bibliothèques d'UFR sont souvent assez dépourvues en matière d'équipement. La machine à écrire reste l'équipement de base. Environ six bibliothèques ont un micro-ordinateur, ce qui est peu, dans la mesure où cela se révèle être un équipement tout à fait indispensable pour une meilleure gestion. En outre, en fait de micro-ordinateurs, elles ont souvent récupéré les vieux modèles qui appartenaient à l'administration et qui étaient remplacés par de nouveaux. Cette situation est donc vécue comme assez dévalorisante par un certain nombre de responsables de bibliothèques d'UFR. D'autant plus qu'il existe une grande disparité par rapport aux bibliothèques de recherche qui elles sont souvent mieux équipées. Il y a, en effet, neuf services sur dix-sept qui disposent d'un ou plusieurs micro-ordinateurs, mais à côté de cela il ya aussi trois services qui n'ont aucun matériel propre.

d) Des difficultés de gestion

Une aide de la bibliothèque universitaire leur semblerait tout à fait utile pour la gestion. Les bibliothèques d'UFR éprouvent, en effet, des difficultés pour différentes tâches, mais en particulier pour effectuer le prêt à domicile dans de bonnes conditions.

Différents systèmes sont employés mais tous posent des problèmes, soit les responsables demandent de laisser une carte (par exemple en économie) mais les étudiants n'aiment pas ce système, soit ils demandent une chèque de caution et ne prêtent que pour le week-end, soit ils font des fiches d'inscription, mais ils sont alors obligés de passer beaucoup de temps pour les relances, sans avoir de réels moyens de pression sur les étudiants. Chaque année les bibliothèques d'UFR perdent des ouvrages qui n'ont pas été rendus. Pour l'instant aucune bibliothèque ne dispose d'un système informatisé, la gestion manuelle du prêt est donc très lourde. Les responsables le pratiquent quand même car la demande des étudiants est très forte mais beaucoup pensent que la bibliothèque universitaire est plus à même de faire du prêt de manière efficace. Il faut également voir que pour que le prêt à domicile ne pénalise pas les usagers de la bibliothèque, il paraît nécessaire de disposer de plusieurs exemplaires d'un même ouvrage, surtout quand ils en ont tous besoin en même temps. Or la faiblesse des budgets oblige à faire des choix, soit on achète des exemplaires en grand nombre ou bien on privilégie la diversité des titres.

Un dernier problème de gestion se pose dans les petites bibliothèques, il s'agit de la conservation des ouvrages. Il y a, en effet, beaucoup de détérioration d'ouvrages. Certains responsables de bibliothèques d'UFR ressentent ainsi un besoin en formation sur les techniques rapides de réparation des ouvrages car ils n'ont pas les moyens de racheter. Le responsable de la bibliothèque de Philosophie envisage même dans son nouveau local d'aménager un espace pour un atelier de reliure qui pourrait être animé par des étudiants intéressés.

3) Des bibliothèques d'UFR soucieuses de préserver leur mode de fonctionnement

Les bibliothèques d'UFR ressentent donc le besoin de se rapprocher de la bibliothèque universitaire pour que leurs difficultés soient mieux comprises et que leur travail soit mieux apprécié. Elles ne sont cependant pas encore prêtes à laisser tomber ce qu'elles considèrent comme leur raison d'être. Pour beaucoup de responsables de bibliothèque d'UFR et de directeurs d'Unités de Formation et de Recherche, l'intervention

de la bibliothèque universitaire est parfois mal comprise, ils ont l'impression que leur présence sur le campus est remise en question. Ils craignent que la bibliothèque universitaire veuille tout unifier et ne sache pas respecter les idées de chacun. Les directeurs d'UFR qui se désintéressent, pour la plupart, totalement du service commun de la documentation, revendiquent, en effet, une certaine liberté individuelle en matière d'attribution de crédits. La concrétisation du service commun est donc souvent freinée par cette attitude de repli de la part des responsables, dès qu'ils ont la sensation de perdre une partie de leur autonomie. Or, il serait de toute manière bien dommage de vouloir faire de la collaboration à tout prix, d'harmoniser systématiquement les modes de fonctionnement des bibliothèques du campus, car la position des bibliothèques d'UFR est particulièrement intéressante dans la mesure où elle apporte une complémentarité par rapport à la bibliothèque universitaire.

a) Le contact avec les étudiants

Les responsables des bibliothèques d'UFR ne sont pas encore prêts à abandonner certains de leurs avantages, et, en particulier la grande souplesse de fonctionnement que leur permet leur autonomie financière. Les responsables des petites bibliothèques veulent dans l'immédiat préserver totalement leur indépendance de ce point de vue car, à partir du moment où leur budget sera intégré à une structure plus grande telle que le service commun de la documentation, ils n'auront plus la possibilité de passer outre les lourdeurs administratives. Cette autonomie dans la gestion de leurs crédits leur permet par exemple de mettre en rayon un livre demandé dans la matinée au cours de la même journée, les procédures administratives étant beaucoup moins strictes qu'à la bibliothèque universitaire. Les responsables de bibliothèques sont très attachés à cette liberté car ils ont l'impression que cette souplesse de fonctionnement correspond à un besoin réel des étudiants qui apprécient particulièrement la facilité d'accès aux documents et la rapidité de communication des ouvrages.

Les locaux étant petits, il y a, en effet, toujours quelqu'un pour renseigner l'utilisateur, même si la masse trop importante d'étudiants empêche de passer autant de temps qu'on voudrait avec chacun. Dans ces services documentaires, les étudiants sont donc toujours guidés, la part d'apprentissage personnel de l'utilisation de la bibliothèque

est très réduite par rapport à la bibliothèque universitaire où ils sont la plupart du temps livrés à eux-mêmes. Ainsi, la responsable de la section économie à la BU qui collabore depuis longtemps avec la responsable de la bibliothèque d'Economie, a pu remarquer qu'en fait, cette petite bibliothèque était davantage la prolongation du CDI du lycée pour les étudiants, le but étant qu'ils ne se sentent pas perdus comme ils peuvent l'être au début à la bibliothèque universitaire.

Ce mode de fonctionnement des bibliothèques d'UFR permet d'établir un contact assez fort avec les étudiants, ce qui n'est pas possible à la bibliothèque universitaire où beaucoup de postes de renseignements ont dû être supprimés par manque de personnel. Certains responsables de bibliothèque d'UFR apprécient particulièrement cet aspect de leur travail et essayent même de le valoriser. Ainsi, on peut dire que les responsables des bibliothèques d'AES, d'Economie et de Philosophie, en particulier, ont un véritable rôle pédagogique auprès des étudiants. Il n'est pas rare qu'ils donnent des conseils qui ne sont pas forcément en rapport avec la documentation. Les responsables de bibliothèques connaissent les difficultés que peuvent rencontrer les étudiants et ont donc la possibilité de les aider à mieux s'orienter. D'un autre point de vue, les responsables de bibliothèques d'UFR sont également proches des enseignants et ils peuvent donc répercuter les problèmes qu'ils ont pu appréhender lors de discussions avec les étudiants. A ce sujet, je tiens à noter que les relations avec les enseignants ne sont pas automatiques. La personnalité du responsable de la bibliothèque compte beaucoup, mais aussi la motivation des enseignants. La responsable de la bibliothèque de Sociologie a ainsi remarqué que depuis que sa bibliothèque a déménagé dans des locaux plus éloignés des bureaux des enseignants, les contacts qu'elle avait auparavant avec eux sont de plus en plus distants. L'intérêt des enseignants tient donc parfois uniquement à une question de proximité. Quoi qu'il en soit, si le responsable de bibliothèque est suffisamment investi dans ce qu'il fait, son rôle peut être particulièrement grand pour mieux répondre aux préoccupations des étudiants. La bibliothèque devient alors, au delà de sa fonction documentaire, un espace de rencontre et de dialogue pour les étudiants de la même discipline qui connaissent souvent le même type de difficultés.

b) L'adaptation à la discipline

Il paraît clair que les bibliothèques d'UFR trouvent une vraie complémentarité par rapport à la bibliothèque universitaire à partir du moment où elles s'adaptent au maximum à la discipline dont elles s'occupent et au département dont elles dépendent.

L'adaptation à la discipline est tout d'abord visible dans les acquisitions d'ouvrages faites par les bibliothèques. Les responsables essayent d'acheter, dans la mesure de leur budget, tous les livres qui ont un lien direct avec les enseignements. La responsable de la bibliothèque d'Histoire-Histoire de l'art, par exemple, voit, en étroite collaboration avec les enseignants, les ouvrages qu'il conviendra d'acheter pour les nouveaux cours qui ont été créés. En ce qui concerne les autres disciplines, certains enseignants ne donnent pas leurs bibliographies, le responsable de la bibliothèque n'a alors pas d'autres solutions que de demander aux étudiants la liste des livres qui leur ont été recommandés. Le plus important est, dans tous les cas, de faire en sorte que les étudiants aient à leur disposition les ouvrages qu'on leur a indiqué. Cependant, faute de moyens, certaines bibliothèques sont obligées de faire des choix. Ainsi, la bibliothèque d'AES ne peut acheter que les ouvrages qui sont utilisés par les professeurs de cours magistraux et ne peut pas couvrir les enseignements de travaux dirigés.

A partir de cette volonté de coller aux besoins des étudiants de la discipline en matière de documentation, les responsables des différentes bibliothèques décident eux-mêmes ou bien en fonction de la volonté du directeur du département, soit de multiplier les exemplaires de base, comme cela se pratique en Economie et en Droit, soit de diversifier les titres proposés. La deuxième solution est très souvent choisie dans les disciplines qui ont à préparer des étudiants au CAPES ou à l'Agrégation. Les questions aux programmes de ces concours sont généralement très pointues et incitent donc les responsables de bibliothèques à se procurer des ouvrages plus spécialisés qu'ils n'achèteraient pas dans d'autres circonstances. L'implication des bibliothèques d'UFR dans la préparation de ces concours est souvent très importante, c'est le cas, par exemple en Philosophie, en Histoire et en Géographie où toute une partie des acquisitions est dédiée à ces concours. En outre, les responsables de bibliothèques d'UFR font tout un travail autour de la préparation des concours, ils rédigent des bibliographies commentées, aménagent des salles réservées aux étudiants de ces filières ou encore organisent des oraux blancs dans la bibliothèque.

Il faut voir que pour certaines disciplines comme les Lettres, l'Histoire ou la Philosophie, ces concours de l'enseignement sont pratiquement les seuls débouchés pour les étudiants arrivés à ce niveau d'études. Il paraît donc normal de prévoir une aide documentaire solide en complément des cours. Cependant, il en résulte parfois un certain élitisme que j'ai pu remarquer en particulier dans la bibliothèque d'Histoire-Histoire de l'art. La responsable de ce service le revendique d'ailleurs en partie puisqu'elle refuse d'acheter les manuels de base en plusieurs exemplaires, ce qui désavantage énormément les premiers cycles universitaires. Elle estime, en effet, que c'est plutôt le rôle de la bibliothèque universitaire d'accueillir la masse d'étudiants. Cette position se justifie sans doute en partie pour des disciplines comme l'Histoire dans la mesure où les DEUG sont actuellement extrêmement pluridisciplinaires. La bibliothèque universitaire semble donc plus à même de répondre à l'ensemble des besoins documentaires de ces étudiants.

Enfin, l'adaptation à la discipline se voit également dans le type de personnel qui travaille dans ces bibliothèques d'UFR. J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer qu'un certain nombre de responsables de bibliothèques d'UFR étaient des spécialistes de la discipline. Cette situation favorise une meilleure adéquation entre la documentation et les enseignements, d'autant plus que ces responsables font en sorte de recruter des moniteurs étudiants également spécialisés. De ce fait, les étudiants qui fréquentent ces bibliothèques peuvent trouver auprès du personnel une aide très précieuse qui dépasse le simple renseignement documentaire. Dans ce cadre, les responsables des bibliothèques d'Histoire-Histoire de l'art et de Philosophie estiment que les moniteurs étudiants ne sont pas assez payés par rapport au type de travail qu'ils fournissent. Le responsable de la bibliothèque de Philosophie a même essayé de faire en sorte que ces étudiants soient payés comme ceux qui assurent des heures de tutorat car, pour lui, ce qu'on leur demande s'apparente à cela. Dans l'immédiat, il n'a pas pu obtenir gain de cause. Cela démontre d'une manière générale que, du point de vue de l'administration de l'université, la documentation n'est absolument pas considérée comme un véritable appui à l'enseignement et à la recherche.

A l'heure actuelle, les bibliothèques d'UFR vers qui la bibliothèque universitaire a essentiellement tourné ses actions de coopération, ne sont pas décidées à faire évoluer leurs modes de fonctionnement. Elles restent très attachées à leur autonomie car elles ont l'impression que, sans cette indépendance, leur rôle changerait totalement, ce qui ne me

semble pas vraiment justifié. En effet, la bibliothèque universitaire ne cherche pas actuellement à pousser systématiquement à l'intégration mais plutôt à réfléchir sur le rôle que chacun pourrait tenir au sein du service commun de la documentation.

CONCLUSION

L'étude menée à l'université de Paris X-Nanterre m'a paru particulièrement révélatrice des difficultés de fonctionnement rencontrées par les services communs de la documentation. On s'aperçoit, en effet, que les dispositions prises par les décrets de 1985 et de 1991 et que j'ai évoquées dans la première partie de ce mémoire, n'étaient pas suffisamment incitatives pour permettre un réel changement dans toutes les universités. Or, l'université de Paris X-Nanterre est un exemple de situation complexe où de nombreux intérêts différents entrent en jeu. Il a fallu passer beaucoup de temps sur la mise en place d'espaces de communication entre les partenaires potentiels. Il était, dans un premier temps indispensable que les différents acteurs de la documentation à l'université apprennent à se connaître. Finalement, on peut dire que cette phase est loin d'être encore achevée dans la mesure où les bibliothèques de recherche restent pour l'instant totalement en dehors du service commun de la documentation. La deuxième étape qui consiste à mettre en place une véritable coopération entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques d'UFR, comme cela avait été annoncé, n'en est encore qu'aux prémices. De nombreuses difficultés que j'ai largement détaillées dans la dernière partie de ce mémoire, sont en effet venues entraver le bon déroulement des projets, à la fois du point de vue financier, technique, mais aussi professionnel et même psychologique.

On peut donc conclure que le but général du service commun de la documentation n'a pas encore été atteint. La création de cette structure avait en effet

pour objectif de donner les moyens de mener une véritable politique documentaire à l'échelle de l'université. Or pour l'instant, le service commun de la documentation n'a même pas réussi à avoir une connaissance complète de l'ensemble des ressources documentaires. En outre, la mise en place du service commun était remplie de l'espoir de pouvoir lier étroitement la politique documentaire aux politiques d'enseignement et de recherche menées par l'université. Or, on a pu remarquer que, d'une manière générale, l'administration de l'université n'accordait un rôle pédagogique ni à la bibliothèque universitaire, ni aux bibliothèques d'UFR, même si celles-ci semblent être davantage présentes de ce point de vue. Certes, les conditions ne sont actuellement pas du tout réunies pour que l'on fasse de la recherche d'informations un apprentissage à part entière et qu'on reconnaisse la valeur éducative de cette fonction qui permet pourtant d'acquérir une autonomie certaine dans l'utilisation des connaissances. A l'heure actuelle, les bibliothèques d'UFR et la bibliothèque universitaire sont totalement débordées par le flux d'étudiants qui y viennent la plupart du temps sans utiliser les services qu'on peut leur proposer, mais simplement parce qu'ils n'ont aucune salle de travail disponible pour pouvoir s'installer entre deux cours. Mais, si les conditions sont difficiles, il semble par ailleurs, que le rapprochement entre les possibilités offertes par les bibliothèques et les besoins de l'enseignement et de la recherche, pourrait sans aucun doute trouver un meilleur écho si les enseignants ne se désintéressaient pas totalement du service commun de la documentation.

BIBLIOGRAPHIE

Textes législatifs fixant les modalités de fonctionnement des services communs de la documentation :

- Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale, *Journal officiel* du 11 juillet 1985.
- Arrêté du 4 juillet 1985 fixant les modalités de fonctionnement des conseils des services communs de la documentation des universités et des conseils des services interétablissements de coopération documentaire, *Journal officiel* du 11 juillet 1985.
- Décret n° 91-320 du 27 mars 1991 modifiant le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale, *Journal officiel* du 29 mars 1991.
- Décret n° 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du Ministère de l'Education Nationale, *Journal officiel* du 29 mars 1991.

- Arrêté du 27 mars 1991 fixant les modalités de fonctionnement des conseils des services de documentation universitaires et des conseils des services interétablissements de coopération documentaire des académies de Paris, Créteil et Versailles, *Journal officiel* du 29 mars 1991.
- Arrêté du 27 mars 1991 portant création d'un comité de la documentation des universités des académies de Paris, Créteil et Versailles, *Journal officiel* du 29 mars 1991.

Généralités sur les bibliothèques universitaires :

. Monographies

- *Les bibliothèques dans l'université*, sous la direction de D. Renoult, Paris, 1994.
- Miquel (A.), *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports*, Paris, 1989.
- Vandevoorde (P.), *Les bibliothèques en France : rapport au premier ministre*, Paris, Ministère de la Culture, 1982.

. Articles

- Carbone (P.), "Les bibliothèques universitaires : dix ans après le rapport Vandevoorde", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.37, n°4, 1992, pp. 46-58.
- Gleyze (A.), "Les années de crise des bibliothèques universitaires (1975-1990)", dans *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, 1992, tome 4, pp. 672-681.
- Pallier (D.), "Les bibliothèques universitaires de 1945 à 1975. Chiffres et sources statistiques", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.37, n°3, 1992, pp. 58-73.
- Pallier (D.), "Bibliothèques universitaires : l'expansion ? (1945-1975)", dans *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, 1992, tome 4, pp. 380-403.
- Renoult (D.), "La rénovation des bibliothèques universitaires, trois ans après le rapport Miquel", *Le Débat*, n°70, mai-août 1992, pp. 129-142.
- Van Dooren (B.), "En finir avec la crise des bibliothèques universitaires ?", *Esprit*, n° 8-9, août-septembre 1993, pp. 143-158.

La question de l'unification des ressources documentaires

. Monographies

- Chauveinc (M.), *Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises*, Paris, Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Inspection Générale des bibliothèques, 1992, 2 vol.
- Ministère des universités, Inspection générale de l'administration, Inspection générale des bibliothèques, *Rapport sur les bibliothèques et les centres de documentation des universités remis au ministre des universités*, Juin 1980.
- Ministère des universités, Service des bibliothèques, *Les bibliothèques d'UER : enquête réalisée en 1976*, Paris, 1978.

. Articles

- Bally (T.), "Avant le décret : la politique documentaire d'université", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 30, n°5, 1985, pp. 422-424.
- Comte (H.), "La réforme du système documentaire des universités", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 30, n°5, 1985, pp. 378-387.
- Renoult (D.), "Politique documentaire et universités", *Documentaliste. Sciences de l'information*, vol. 28, n° 6, 1991, pp. 253-258.

Approches des demandes du public :

. Monographies

- *Les étudiants et la lecture*, sous la direction d'E. Fraisse, Paris, 1993.

. Articles

- Fraisse (E.) et Renoult (D.), "Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires", *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n°4, 1994, pp. 18-25.
- Jolly (C.) et Renoult (D.), "Le public des bibliothèques universitaires de lettres et sciences humaines dans la région parisienne : une première approche", *Le Débat*, n°51, septembre-octobre 1988, pp. 103-107.

- Kleltz (F.), "La lecture des étudiants en sciences humaines et sociales à l'université", *Cahiers de l'économie du livre*, n°7, mars 1992, pp. 5-57.
- Renoult (D.) et Safavi (G.), "Le public de la bibliothèque universitaire de Paris X-Nanterre en 1986-87. Une enquête d'évaluation", *Bulletin d'information de l'ABF*, n°136, 3ème trimestre 1987, pp. 29-35.
- Renoult (D.) et Safavi (G.), "Usages et usagers d'une bibliothèque universitaire : bilan de trois enquêtes", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 34, n°6, 1989, pp. 514-519.
- Robine (N.), "Le chercheur dans la bibliothèque de recherche", *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 22, n°7, Juillet 1977, pp. 413-429.
- Van Cuyck (A.), "Construction par l'usage et construction du réel : les étudiants et les bibliothèques à l'université Jean-Moulin", *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n°1, 1994, pp. 48-52.

La politique de contractualisation

- Bally (T.), "Politique contractuelle et documentation dans les établissements d'enseignement supérieur", *Bulletin d'information de l'ABF*, n°129, 4ème trimestre 1985, pp. 9-10.
- Kerdraon (A.), "L'université et la politique contractuelle", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 37, n°2, 1992, pp. 20-21.
- Renoult (D.), "Vers de nouveaux rapports entre l'Etat et l'Université : la politique de contractualisation", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 35, n°2, 1990, pp. 90-95.

ANNEXES

UFR de sciences juridiques, politiques et administratives

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
Bibliothèque de droit	Responsable technique = personnel administratif + des CES (capacitaires en droit)	1 local de 350 m ² , divisé en 3 salles de travail et 1 magasin ; 100 places assises	Machine à écrire + 1 micro-ordinateur + 3 photocopieurs	~ 7000 volumes (beaucoup sont obsolètes) + les principaux périodiques juridiques	- Catalogue sur fiches (auteurs et matières) - Pas de libre accès - Pas de prêt - Classement des ouvrages par grandes disciplines du droit puis par ordre alphabétique d'auteurs	En majorité 1er et 2ème cycles	45 H par semaine	Information manquante : ~ 60000 F pour les abonnements
Bibliothèque du Centre de théorie du droit.	Le directeur du centre est le responsable scientifique et le responsable technique	Pièce de 40 m ² ; 8 places assises	Machine à écrire + 1 photocopieur commun à plusieurs centres + 2 micro-ordinateurs	577 volumes + 10 titres de périodiques + 36 travaux universitaires + 2 titres de littérature grise + une collection de tirés-à-part (101)	- Catalogue sur fiches (auteurs + matières) - Projet de catalogue informatisé	A partir 3e cycle	15 H par semaine	10000 F
Bibliothèque de l'IRERP (Institut de recherches sur l'entreprise et les relations professionnelles)	1 responsable scientifique. Pas de responsable technique	Pièce de 60 m ² ; 40 places assises	Machine à écrire	1500 volumes + 45 titres de périodiques	Catalogue sur fiches (auteurs)	A partir 3e cycle	20 H par semaine	20000 F

UFR SSA (Sciences sociales et administration)

- Département de Géographie

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
Bibliothèque- Cartothèque du département de Géographie	Responsable technique = personnel administratif, mais titulaire d'une maîtrise de géographie	2 salles : 170 m ² ; 40 places assises	Machine à écrire + 1 photocopieur + 1 micro-ordinateur	- 4800 volumes + 32 titres de périodiques vivants (50 abonnements interrompus) + 40000 cartes + photos aériennes - Constitution d'une photothèque - Dépôt des documents du CEGAN (Centre d'études géographiques de l'Afrique Noire)	- Essentiellement consultation sur place - Possibilité d'emprunter pour le week-end - Catalogue sur fiches (auteurs) + fichier des cartes - Pas libre accès - Classement CDU, pour les ouvrages ; pour les cartes, classement par type puis par ordre alphabétique de lieu	- 1er cycle (pas seulement DEUG de géographie) - Etudiants préparant CAPES ou Agrégation - Enseignants (les cartes servent pour les TD)	33 H par semaine	10000 F Crédits du département de géographie
Bibliothèque du Laboratoire de géographie urbaine	Responsable scientifique = directeur du laboratoire. Personnel technique = 1 ingénieur de recherche	1 local de 100 m ² ; 20 places assises	Machine à écrire + 1 photocopieur + 1 lecteur - reproducteur de microfiches	- 8500 volumes + 380 titres de périodiques + 800 travaux universitaires + 300 titres de littérature grise + microfiches + 2000 cartes et plans + 4000 fascicules de recensements de la population française - Aliménte 2 bases de données	- Catalogues sur fiches (auteurs et matières) + 1 fichier particulier pour les travaux de recherche (auteurs, lieux, thèmes) - Pas de prêt à domicile - Utilisation du PEB	Tous les étudiants intéressés	31H30 par semaine	45000 F
Bibliothèque du laboratoire de géographie agricole et rurale	Directeur du laboratoire assure tout	1 pièce de 36 m ² ; 25 places assises	2 Mac	100 volumes + 2 titres de périodiques + 15 titres de littérature grise	- Pas de catalogue - Prêt à domicile	A partir du 2ème cycle	Uniquement sur rendez-vous	10000 F

Bibliothèque du Laboratoire de géographie physique	Responsable scientifique = directeur du laboratoire. Responsable technique = 1 ingénieur	1 local de 110 m ² ; 12 places assises dans la salle de travail, 10 en bureaux	Machine à écrire + 1 photocopieur + 3 micro-ordinateurs + matériel de laboratoire	120 volumes + 39 titres de périodiques (pour la plupart interrompus) + 120 travaux universitaires + cartes spécialisées	- Pas de catalogue - Prêt à domicile sur accord des enseignants	A partir de la Maîtrise	20 à 30 H par semaine	4000 à 5000 F
---	---	---	---	---	--	-------------------------	-----------------------	---------------

- Départements d'Histoire et d'Histoire de l'art

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
Bibliothèque d'histoire et d'histoire de l'art	Responsable technique = IE + 3 vacataires (étudiants en maîtrise d'histoire)	1 local de 330 m ² (une partie séparée pour ceux qui préparent les concours) ; 140 places assises	Machine à écrire + 1 micro-ordinateur	- 25000 volumes + 25 titres de périodiques vivants (nombreux abonnement interrompus) + 900 mémoires de maîtrise - Dossiers bibliographiques sur les questions au programme dans le cadre des enseignements	- Pas de libre accès depuis 1987 - Catalogue sur fiches (auteurs et systématique CDU) - Pas de prêt - Classement CDU	- 1er et 2ème cycles - Etudiants préparant le CAPES ou l'Agrégation	43 H par semaine	60000 F Crédits de l'UFR + de l'IUFM
Bibliothèque du Centre d'histoire de la France contemporaine	Responsable scientifique = directeur du centre. Responsable technique = 1 ingénieur d'études + 2 chercheurs CNRS	Local à usage mixte : 50 m ² ; 30 places. En cours de réaménagement.	1 micro-ordinateur à installer	500 volumes (= des dons) + 650 mémoires de maîtrise d'histoire contemporaine	- 1 catalogue sur fiches pour les maîtrises - Reste du fonds non classé - Pas de prêt à domicile - Utilisation du PEB	A partir du 3ème cycle	15 H par semaine	0 F

Bibliothèque du Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le Haut Moyen-Age.	Responsable = directeur du centre. Responsable technique = 1 ingénieur d'étude à temps partiel	Local à usage mixte : 70 m ² ; 20 places.	1 Mac	2500 volumes. Pas de périodiques suivis.	- Catalogue sur fiches (fichier auteurs) - Prêt à domicile	A partir de la maîtrise	2 après-midi par semaine	20000 F
Bibliothèque du Centre de recherche Archéologie et systèmes d'information.	Responsable scientifique = directeur du centre. Personnel technique = 2 IE à plein temps + vacataires.	2 salles	Machine traitement de texte + plusieurs micro-ordinateurs + 1 mini-ordinateur + 1 station sur le réseau de l'université + 1 vidéoprojecteur	- 200 ouvrages directement nécessaires au travail de recherche. Quelques périodiques. - Constitution de bases de données thématiques illustrées par le vidéodisque fait par le centre	- Catalogue sur fiches - Pas de réelle ouverture d'un service de documentation : les étudiants et chercheurs qui travaillent dans le centre consultent - Prêt exceptionnel			2000 à 3000 F

- Département de Sociologie - Ethnologie

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
<u>Bibliothèque du département de sociologie</u>	Responsable technique = personnel administratif (Maîtrise de sociologie) + 1 CES à mi-temps	1 local de 100 m ² (2 salles) ; 35 places assises	1 machine à écrire	- 6000 volumes + 30 titres de périodiques + mémoires de maîtrise - Photocopies de sommaires de périodiques + quelques dossiers thématiques	- Libre accès - Classement par thème puis par ordre d'arrivée - Catalogue sur fiches (auteurs) + 1 fichier pour les maîtrises - Possibilité de réservation	Tous les étudiants intéressés	32 H par semaine	30000 F

Centre de documentation du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative	Responsable scientifique = IE (CNRS). Responsable technique = AI (CNRS)	120 m ² pour salle de lecture et bureau + 10 m ² de réserve ; 20 places assises	Machine à écrire + 1 photocopieur + 1 lecteur de microfiches + matériel audio-visuel + minitel + terminal d'interrogation de bases de données + 1 micro-ordinateur fonctionnant en réseau avec 3 terminaux	- 14500 volumes + 160 titres de périodiques (signalés au CCN) + 750 travaux universitaires + 2300 titres de littérature grise + 50 K7 (musicologie) + 450 cartes ethniques et ethnolinguistiques + 1 fonds d'archives ethnographiques - Alimente la base Francis-ethnologie	- 1 catalogue sur fiches (auteurs) - Une base de données propre au laboratoire qui signale et analyse les ouvrages détenus (~ 15000 notices) - Prêt à domicile sous certaines conditions	A partir de la Maîtrise	40 H par semaine	Pas de réponse
Bibliothèque du Groupe de recherches sociologiques	Responsable = documentaliste IE	50 m ² ; 15 places assises	Machine à écrire + 1 photocopieur + 1 minitel + 1 micro-ordinateur	- 1700 volumes + 35 titres de périodiques + 100 travaux universitaires + 800 titres de littérature grise - Producteur de 2 petites bases de données	- 1 catalogue sur fiches (auteurs et matières) - 1 catalogue informatisé - Prêt à domicile pour les étudiants en DEA de sociologie - Utilisation du PEB	Enseignants et chercheurs	24 H par semaine	20000 F

- Département d'AES (Administration économique et sociale)

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
<u>Bibliothèque d'AES</u>	Responsable technique = personnel contractuel non titulaire	1 pièce de 50 m ² ; 35 places assises	1 machine à écrire	1500 volumes + 12 titres de périodiques + 1600 rapports de stage + projets de création d'entreprise faits par les étudiants en maîtrise.	- Classement par thèmes puis par ordre d'arrivée - Libre accès sauf pour certains ouvrages servant surtout aux étudiants de maîtrise - Prêt à domicile - Catalogue sur fiches (auteurs + titres) mais qui ne servent qu'à la responsable Projet de constitution d'un fichier matières + 1 répertoire-papier spécial pour les rapports de stage - Utilisation du PEB	- 1er et 2ème cycles d'AES = 1800 étudiants (public potentiel) - 500 inscrits pour le prêt, 100 fréquentent régulièrement la bibliothèque	35 H par semaine	40000 F

UFR SEGMI (Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique)

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
<u>Bibliothèque d'Economie-MASS</u>	Responsable technique = personnel administratif + 2 autres titulaires à plein temps	Local de 220 m ² ; 40 places assises servant seulement pour la consultation des périodiques	Machine traitement de texte + 1 micro-ordinateur	- 10000 volumes (~ 20% du fond est obsolète) + 45 titres de périodiques vivants (80 abonnements interrompus) + 1440 travaux universitaires (DEA et DESS) - Vente de photocopiés faits par les professeurs (exercices, annales corrigées...)	- Pas de libre-accès - Est uniquement une bibliothèque de prêt - Catalogue sur fiches (auteurs, titres et matières), mais qui ne sert qu'à la responsable - Classement thématique par grandes disciplines puis par ordre d'arrivée	- Essai de se spécialiser davantage pour les étudiants de 1er et 2ème cycle (accord avec la section économie de la BU) - Périodiques consultés essentiellement par étudiants de 3ème cycle	35 H par semaine	60000 F de l'UFR + des crédits aléatoires (budget de documentation de DEA...)
Centre de ressources documentaires commun à FORUM, MODEM, THEMA *	Responsable = documentaliste IE CNRS	1 pièce de 50 m ² ; 8 places assises + 1 salle de réunion attenante (10-12 personnes)	2 micro-ordinateurs dont 1 avec lecteur de CD-ROM + 1 station sur le réseau de l'université + 1 photocopieuse	Nombreux volumes non répertoriés totalement obsolètes + dépôt des publications des chercheurs des 3 centres + 23 titres de périodiques + 5 titres de CD-ROM (dont "Myriade")	- Consultation sur place des périodiques - Service qui sert d'intermédiaire pour le prêt à la BU d'ouvrages pour les enseignants - Utilisation du PEB	Membres des trois pôles + leurs étudiants sur recommandation (public potentiel = 160 personnes)	32 H par semaine	Crédits qui viennent à la fois du CNRS et de l'Université

* FORUM = Fondement des organisations et des régulations de l'univers marchand
 MODEM = Modélisation de la dynamique économique et monétaire
 THEMA = Théorie économique, modélisation et applications

UFR de Langues + UFR Etudes anglo-américaines

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
Bibliothèque de langues étrangères vivantes	Responsable technique = contractuelle IE CNRS (maîtrise de documentation) + 2 personnes titulaires à temps partiel + 4 vacataires (étudiants à partir du DEUG)	Local de 430 m ² (2 salles) ; 280 places assises	2 machines à écrire + 1 photocopieur	38000 volumes + 4 titres de périodiques + 650 travaux universitaires	- 1 catalogue sur fiches par langue (auteurs, titres, topographique) - Libre accès - Classement CDU - Prêt à domicile	Tous les étudiants intéressés	43 H par semaine	50000 F
Bibliothèque du Centre de recherches anglo-américaines	Responsable technique = IE = la responsable de la bibliothèque de langues	Pas de local mais en projet. Pour l'instant, 2 armoires dans la bibliothèque de langues	Pas de matériel propre	450 volumes	- Catalogue sur fiches (auteurs) - Prêt à domicile	A partir du 3ème cycle	= horaires de la bibliothèque de langues	5000 F
Bibliothèque du Centre de recherche ibériques et ibéro-américaines	Responsables scientifiques = directeurs du centre	Avait un local mais en 1990 a été banalisé. 1 armoire et des rayonnages non protégés restent dans l'ancien local	Aucun matériel	128 volumes dans l'armoire + 300 volumes sur les rayonnages		Non précisé	Non précisé	Pas de crédits

UFR SPSE (Sciences psychologiques et sciences de l'éducation)

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
<u>Bibliothèque de psychologie et sciences de l'éducation</u>	Responsable technique = personnel administratif (SASU) + 1 vacataire-étudiant spécialisé dans la discipline	Local de 100 m ² (2 pièces) ; 20 places assises	Machine à écrire + 1 micro-ordinateur	- 3500 volumes + 25 titres de périodiques + 450 travaux universitaires - Mise à disposition de photocopies des sommaires de tous les périodiques de la bibliothèque	- Pas de libre accès - Prêt à domicile - Catalogues sur fiches séparés pour chacune des 2 disciplines (auteurs et matières) - En cours d'informatisation (vont acheter un logiciel)	surtout 1er cycle	41 H par semaine	35000 F
Bibliothèque du Centre de recherches et d'études freudiennes	Responsable scientifique = le directeur du centre. Pas de responsable technique	Pas de local spécifique = un bureau pour enseignants-chercheurs	1 machine à écrire + 2 magnétophones	60 volumes + 3 titres de périodiques + 25 travaux universitaires + 25 K7	- Pas de catalogue - Prêt à domicile	3ème cycle + enseignants	Documents fournis sur demande	1000 F
Bibliothèque de Laboratoire de biologie et de physiologie du comportement	Pas de personnel	Local de 12 m ² ; 2 à 4 places assises	Pas de matériel propre au service de documentation	- 200 volumes + 7 abonnements de périodiques interrompus + 500 travaux universitaires + 250 titres de littérature grise + 100 documents audio-visuels + 100 cartes et plans + 100 K7 - Créent 2 bases de données	- Pas de catalogue sur fiches - Amorce d'un catalogue informatisé - Prêt à domicile - Utilisation du PEB	A partir du 3ème cycle	Sur rendez-vous	Plus de budget

UFR LLPhi (Littérature, langages et philosophie)

- Département de Lettres Modernes

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
<u>Bibliothèque de Français-Linguistique</u>		1 local de 150 m ² (3 salles) ; 80 places assises	1 machine à écrire	15000 volumes + 32 titres de périodiques (5 abonnements interrompus) + 1200 mémoires de maîtrise	- Catalogue sur fiches (auteurs et matières) - Classement CDU - Pas de libre accès - Prêt à domicile seulement pour les enseignants - Utilisation occasionnelle du PEB	Tous les étudiants intéressés	29 H par semaine	30000 F
Bibliothèque commune à RITM (Recherches interdisciplinaires sur les textes modernes) et au Centre des sciences de la littérature	Responsable scientifique = le directeur du centre. Responsable technique = personnel administratif	Local de 40 m ² ; 20 places assises	1 machine traitement de texte	1000 volumes + quelques périodiques + quelques thèses	- Pas de catalogue - Prêt à domicile	A partir du 3ème cycle	Aux heures de bureau	10000 F

- Département de Lettres Classiques

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
<u>Bibliothèque de langues anciennes *</u>	Responsable technique = IE (doctorat de 3ème cycle) + 1 vacataire à temps partiel (licence de lettres classiques)	1 local de 150 m ² (3 salles) ; 54 places assises	1 machine à écrire	15000 volumes + 30 titres de périodiques vivants (4 abonnements interrompus) + 390 mémoires de maîtrise	- Catalogue sur fiches (auteurs) - Classement systématique des collections - Libre accès - Prêt à domicile		30 H par semaine	75000 F (seulement 20000 F de l'UFR)

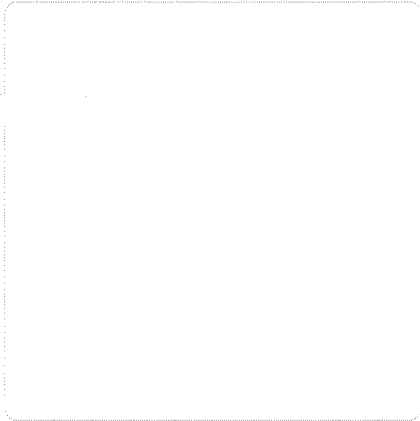
* Cette bibliothèque contient les collections du Centre de recherches sur la peinture ancienne, du Laboratoire de latin, du Centre de recherches helléniques Jean Defradas et du Centre de recherches mythologiques.



- Département de Philosophie

<i>Nom du service de documentation</i>	<i>Personnel</i>	<i>Locaux</i>	<i>Matériel</i>	<i>Collections</i>	<i>Accès aux documents</i>	<i>Usagers</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Budget</i>
<u>Bibliothèque du département de philosophie</u>	Responsable technique = IE (DEA de philo) + 4 vacataires (étudiants préparant le CAPES ou l'Agrégation de philo)	1 local de 116 m ² (2 salles) ; 35 places assises. Déménagement prévu	Machine à écrire + 1 Mac	- 12000 volumes + 8 titres de périodiques vivants (17 abonnements interrompus) + 100 thèses + 800 mémoires de maîtrise + 50 mémoires de DEA + 100 titres de littérature grise - Nombreux produits documentaires : 1 bibliographie commentée pour les questions au programme des concours + recueils d'articles, reproduction d'ouvrages épuisés...	- Libre accès - Prêt à domicile - Classement par périodes puis par ordre alphabétique d'auteurs + certains thèmes à part - Catalogue sur fiches (auteurs) - Utilisation du PEB	Tous les étudiants de philosophie	40 H par semaine	17000 F de l'UFR + 5000 F de l'école doctorale + 8000 F de Socrate (association loi 1901)

Bibliothèque du Centre d'histoire et de philosophie des sciences	Uniquement 1 vacataire-étudiant (4 H par semaine)	1 bureau de 20 m ² ; 2 ou 3 places assises	1 Mac	- 400 volumes + 12 titres de périodiques (collection lacunaire) + 40 travaux universitaires + rapports annuels du centre - Projet d'alimentation d'une base de données	- Pas de catalogue (1 cahier seulement) - Commence à entrer les titres sur Mac - Prêt à domicile aux membres du centre	A partir du 3ème cycle ; exceptionnellement au 2ème cycle	Aléatoire : quand l'un des membres du centre est présent	10000 F
---	---	---	-------	---	--	--	--	---------



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8049588